

RESSOURCES



pour une **Église de témoins**



n°4
Oct. 2016
7€

Routes d'exils
Chemins d'hospitalité

2017
nos thèses pour
l'Evangile

MÉMO-THÈSES au fil des mois...

La thèse du mois

Pour réfléchir,
en 2017 et plus tard,
un texte issu des
régions de l'EPUDF
de ses partenaires.

Un chant

La musique,
un élément central
de la Réforme, des
chants à découvrir
ou [re]découvrir.

Illustration

Sur de belles photos
présentant les spécificités de
nos régions, une main nous
offre une illustration crayonnée.
Elle témoigne de moments de
vie de notre Église pour nous
rappeler que ce qui fait l'Église,
ce sont bien les femmes et les
hommes en communauté.

Une Église de témoins

D'hier et d'aujourd'hui,
des femmes et
des hommes...

Possibilité de télécharger quelques pages sur le site web theses2017.fr

Animation
Célébrer 2017, c'est
aussi vivre et partager sa
foi. MÉMO-THÈSES vous
offre 12 kits d'animation
pour enrichir votre
réflexion
collectivement.

Le texte du mois
La lecture de la Bible est
ce qui fait lien et sens
dans la vie quotidienne
des protestants d'hier
et d'aujourd'hui.

l'exemplaire
2€
Port compris

28
pages

A commander
avant
le 15 NOV.
2016

RESSOURCES

pour une **Église de témoins**

n° 4
Oct. 2016

Routes d'exils, chemins d'hospitalité

1 - Ouverture

Au nom d'une hospitalité radicale, par Laurent Schlumberger — 1

3 - Découvrir

Le jour où je suis devenu un exilé, propos recueillis par Muriel Menanteau — 5

Accueillir des mineurs migrants sans abri, par Jan-Albert Roetman et Patrick Paillieux — 8

Une fraternité renouvelée, par Valérie Mali — 11

Le réseau Esaïe, par Anne-Marie Cauzid — 14

Éléments de vocabulaire, par Emmanuel de Bary — 17

19 - Analyser

Accueil des réfugiés, où en sommes-nous ?, par Jean Fontanieu — 21

Le sang, le sol et l'étranger, par Jean-Pierre Sternberger — 24

Un engagement durable, par Didier Crouzet — 28

Exilés l'accueil d'abord ! par Daniel Cassou — 31

Les mineurs isolés migrants, par Christine Lazerges — 35

Le syndrome de l'invasion, par Sarah Belaïsch — 38

Heurts et bonheur d'un compagnonnage, par Muriel Menanteau — 40

43 - Interpréter

Le christianisme et la crise contemporaine des identités, par Jean-Daniel Causse — 44

La mondialisation des migrations internationales, par Catherine Wihtol de Wenden — 48

Enraciné et déraciné, par André Gounelle — 54

Pourquoi la question des migrants est-elle si difficile à traiter en France et en Europe ?
par Clotilde Clark-Foulquier — 57

61 - Rencontrer

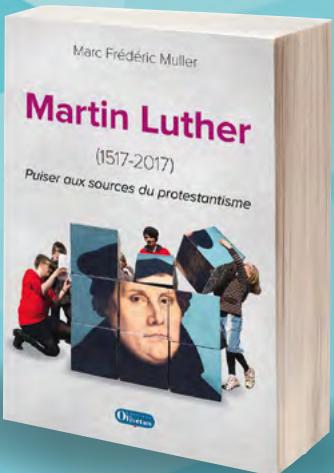
Lucile Mesnil, une «exilée» à Calais pour partager l'Évangile
propos recueillis par Daniel Cassou — 62

**Éditions
Olivétan**

une publication des
Éditions Olivétan pour
l'Église protestante unie de France

2017 marquera les 500 ans de la Réforme protestante

Une occasion de redécouvrir l'œuvre de Martin Luther



Marc-Frédéric Muller
Martin Luther
(1517-2017)
Puiser aux sources du protestantisme
224 p., 20 €
ISBN : 978-2-35479-342-5

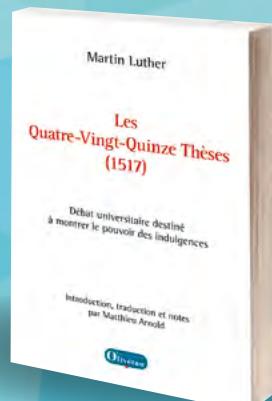


Annick Sibué
Martin Luther
L'aventurier de Dieu
96 p., 17 €
ISBN : 978-2-35479-218-3

Éditions Olivétan • BP 4464 • F-69241 Lyon Cedex 04
www.editions-olivetan.com



Annick Sibué
Luther et la Réforme protestante
196 p., 18 €
ISBN : 978-2-35479-340-1



Matthieu Arnold
Martin Luther
Les Quatre-Vingt-Quinze Thèses
(introduction et texte intégral)
80 p., 12 €
ISBN : 978-2-35479-340-1



Au nom d'une hospitalité radicale

Les migrations humaines sont un phénomène universel. La multiplication et la complexification des motifs qui poussent à l'exil en font un défi largement devant nous.

La répétition engendre l'exaspération, qui nourrit à son tour l'illusion. Il est si souvent question des migrations, à tort et à travers, que s'installe inévitablement l'impression d'un sujet rabâché, protéiforme, inextricable. La tentation de l'ultra-solution devient alors forte, de l'option *No Border* à celle de *l'immigration zéro* : une bonne fois pour toutes, qu'une volonté politique enfin audacieuse nous débarrasse de ce problème !

Nous pouvons sans grand risque faire le pari que la campagne électorale dans laquelle la France est engagée continuera de voir fleurir ce genre de simplismes. C'est

l'une des raisons, outre les drames qui se déroulent en Méditerranée et autour d'elle,

pour lesquelles *Ressources* a choisi d'évoquer cet automne avec ce numéro 4 : *Routes exils, chemins d'hospitalité*, en lien et en écho au dossier « *Déracinés* » récemment publié dans la presse régionale protestante et à la suite de la manifestation publique décidée par le Synode national : *Exilés : l'accueil d'abord !*

Car il suffit de quitter un instant les treteaux électoraux et les propos convenus pour être persuadé que ces simplismes relèvent de l'illusion dangereuse. Les migrations humaines sont un phénomène universel. La multiplication et la complexification des motifs qui poussent à l'exil en font un défi largement devant nous. Les migrations ne sont pas une « crise » qui se « règle » avant de passer à autre chose, mais une réalité, permanente et évolutive, avec laquelle il faut intimement et collectivement vivre.

Sans doute l'effort de lucidité est-il donc ici premier. Oui, les migrations entraînent avec elles des difficultés qui peuvent être considérables et durables. Pour celles et ceux, d'abord, qui font le choix de s'expatrier afin de réaliser leurs ambitions ou, dramatiquement, qui sont contraints de s'exiler pour sauver leur vie ou leur dignité. Pour les pays qui voient partir ou qui chassent tant d'êtres humains qui leur seraient autant de ressources. Pour les habitants des pays qui voient transiter ou arriver ces voyageurs parfois totalement démunis, et qui s'interrogent avec angoisse sur leurs capacités limitées et leur chancelant désir d'accueil. Les migrations révèlent en outre nos contradictions : l'écart entre les principes humanistes affichés et la réalité du traitement le plus souvent réservé aux migrants, les égoïsmes nationaux y compris au sein de l'Union européenne, la collusion de fait entre les États qui laissent tant d'exilés en déshérence et les mafias qui en profitent et prolifèrent, etc.

Mais la lucidité n'est pas nécessairement pessimiste. L'exil, quels qu'en soient la forme et le motif, est aussi une voie de recommencement. Les diasporas sont des soutiens pour ceux qui sont restés au pays et elles peuvent jouer un rôle appréciable dans le renversement d'un régime sanguinaire. L'immigration apporte avec elle des richesses culturelles et même, à terme, économiques, comme le montrent tant d'études dans ce domaine – par exemple celles de l'OCDE qui n'est pas précisément une organisation utopiste. Les migrations nous interrogent sur nos choix personnels et collectifs, nos cohérences, notre capacité au renouvellement, nos peurs et nos fragilités.

Ouverture

C'est pourquoi l'indispensable lucidité ne devient féconde qu'articulée à des convictions. Les chrétiens lecteurs des Ecritures bibliques, particulièrement les protestants français de par leur histoire, sont dans leur élément quand on parle exode, exil, étranger ou refuge. Ces mots évoquent les événements fondateurs de la foi, l'expérience personnelle et collective du peuple pèlerin, la condition chrétienne dans sa liberté et son service. Ce numéro éclaire les convictions qui nous animent, sous des angles biblique, théologique, synodal.

La foi chrétienne peut être comprise comme une hospitalité radicale. Dieu, père prodigue, accueille sans condition, bouleversé de joie et bras ouverts (Luc 15.11 ss.). Et en son fils, il se tient sur notre seuil, à notre porte, sollicitant inlassablement sa place à notre table (Apocalypse 3.20). Il est l'hôte accueillant et l'hôte accueilli. Et le salut est précisément le passage de ces frontières, évoquées par l'épître aux Éphésiens, que sont le désespoir, la relégation, la haine, la séparation, l'étrangeté, l'errance... (Éph 2.12 ss.). Appelés à être témoins auprès de tous d'une hospitalité vitale, nous en sommes d'abord les bénéficiaires.

Sans doute, est-ce là notre première responsabilité de chrétiens. Cesser de détourner les yeux et, dans l'action de grâce, nous reconnaître vivants non pas en vertu de nos qualités ou de nos engagements, mais par la grâce d'un autre venu jusqu'à nous.

C'est ce à quoi invite, avec un éclat si paradoxal, la parabole dite du bon Samaritain (Luc 10.25 ss.). Elle désigne à l'interlocuteur de Jésus, et par lui au lecteur que je suis, cette figure de l'étranger impur d'abord comme celui qui s'approche de moi pour me rétablir. Sans lui, je resterais inerte au bord du chemin, comme mort. Le prochain, tout particulièrement celui qu'il conviendrait de tenir à distance à cause de son inquiétante étrangeté, est la chance de ma vie.

Alors oui, il devient non seulement possible mais en quelque sorte d'une réci-

procité qui coule de source de s'essayer à « *aller et faire de même* », comme y invite Jésus en conclusion. Mais pas sans ce détour préalable, donc, et toujours à refaire, qui nous fait récepteurs et non pas auteurs de notre vie, et qui ainsi nous libère du légalisme.

Dès lors, tout devient possible, avec la persévérance, libre et humble, de celles et ceux qui se savent délivrés de toute obligation de résultat. Au milieu des vociférations qui prétendent avoir réponse à tout, faire entendre la voix évangélique, même si c'est une voix de fin silence (1 R 19.12). À distance du sentiment d'impuissance qui paralyse, agir, certes modestement et jamais seuls, par le partage d'un repas, l'accueil d'une famille, l'accompagnement dans l'apprentissage du français, l'aide aux démarches administratives... Parler, agir. Et rencontrer.

Une responsabilité lucide

Les exilés qui cherchent à nous rejoindre, et parfois y parviennent, méritent mieux que nos peurs : notre lucidité. Mieux que nos slogans : nos convictions. Mieux que notre pitié : notre responsabilité.

- Lucidité : les frontières, de toute nature, sont indispensables à la vie ; mais elles ne jouent leur rôle que si elles sont poreuses.
- Conviction : Dieu avec nous passe et repasse les frontières qui nous séparent de lui, de nous-mêmes, de notre frère et notre sœur, de notre prochain.
- Responsabilité : répondre de la foi que nous avons reçue et qui nous tient vivants, ce n'est pas seulement penser, parler, agir, c'est d'abord être rencontré et rencontrer.

C'est dans la rencontre que l'Église naît et qu'elle se tient. Et pour l'exilé en marche, la rencontre est sans doute le premier des asiles.

**Laurent Schlumberger, pasteur,
président du Conseil national
de l'Église protestante unie de
France**





Mer Méditerranée - Juin 2014
Dessin de Francesco Piobbichi

RESSOURCES est la revue de l'Église protestante unie de France, publiée par les Éditions Olivétan

Directeur de publication : Laurent Schlumberger
Rédacteur en chef : Daniel Cassou
Comité de rédaction de ce numéro : Didier Crouzet, Daniel Cassou, Muriel Menanteau, Jean-Charles Tenreiro
Mail rédaction : ressources@eglise-protestante-unie.fr



communion luthérienne et réformée
47, rue de Clichy - 75009 PARIS
Tél. : 01 48 74 90 92 - Site : www.eglise-protestante-unie.fr

Reproduction des articles autorisée sous condition d'indication de la source : « Ressources - Église protestante unie de France »

Crédits photos Couverture et dessins p. 4, 12, 47 : Francesco Piobbichi

Intérieur : les portraits sont fournis par les auteurs et les illustrations sont de l'EPUdF sauf p. 9, 10, 20, 22, 36, 39, 56 : D.R. ; p. 17 : E. de Bary ; p. 26 : J-Pierre Sternberger ; p. 42 : Muriel Menanteau ; p. 63 : Daniel Cassou

Conception graphique et réalisation :
Jean-Marc Bolle/MAJUSCULES - jm.bolle@free.fr

Abonnements : Éditions Olivétan

BP 4464 - 69241 LYON cedex 04
Tél. : 04 72 00 08 54 - Site : www.editions-olivetan.com
ressources@editions-olivetan.com

Tarif 2016

Abonnement pour 5 numéros : 25 €
Achat au numéro : 7 €



Impression : IMEAf - 1435, route de St-Gervais, La Colline 26160 La Bégude-de-Mazenc

ISSN : en cours

Dépôt légal : 4^e trimestre 2016



Le jour où je suis devenu un exilé

Sylvain (*) a dû fuir pour préserver sa vie et celle de sa famille face à la violence d'un État policier.

Propos recueillis par
Muriel MENANTEAU
envoyée de la Mission populaire évangélique de France, directrice de la fraternité de la Maison Verte, Paris 18^e

Pour ses enfants, il les appelle « les bandits ». Ces hommes des « services spéciaux », venus dans une jeep de la police non immatriculée, sont arrivés vers 4 h du matin au domicile de Sylvain (*). Accusant celui-ci d'avoir insulté le chef de l'État, ils l'ont sommé d'ouvrir. Sylvain a eu le réflexe de demander à son épouse d'aller avec leurs trois enfants (âgés à ce moment-là de 1 à 10 ans) au fond de l'appartement. Les hommes, armés, ont tiré à plusieurs reprises à travers la porte. Ses enfants ont entendu l'attaque, puis vu leur père grièvement blessé et sans connaissance. Sylvain a été transporté par des voisins et sa famille dans un dispensaire où il a été soigné clandestinement, il n'était pas question de le transporter dans un hôpital, bien trop risqué. Après plusieurs jours de coma, il s'est réveillé, amputé du bras gauche.

Une vie mutilée

La vie de Sylvain et de sa famille a basculé à partir de cette nuit de 2013. Dès qu'il a été en état, il a dû quitter sa ville d'origine pour Kinshasa, il est plus facile de se cacher dans une grande ville. Son épouse recevait des appels téléphoniques anonymes intimidants. Les personnes au bout du fil réclamaient de savoir où se trouvait Sylvain. Son épouse a détruit le téléphone. Proches et responsables du parti politique d'opposition au sein duquel Sylvain s'était investi, étaient convaincus qu'il était impératif que celui-ci quitte le pays très vite. D'autres situations similaires avaient démontré malheureusement qu'il n'y avait pas d'autres solutions. Des personnes étaient arrêtées, elles finissaient par être relâchées ou pas ; et

certaines disparaissaient. Seul l'exil pouvait permettre à Sylvain de rester en vie. Pour cela, il faut obtenir un visa afin de quitter le territoire. Entre le moment de l'attaque et son départ pour l'Europe, il a fallu deux mois avant que Sylvain ait son « sésame » pour retrouver la liberté et sauver sa vie. Mais partir, c'était, par faute de moyens, laisser sa famille pour l'instant en République démocratique du Congo (RDC).

Deux mois à préparer les siens au départ de l'époux et du père. Durant cette période, Sylvain et sa famille ont été également soutenus par leur Église et ils ont bénéficié de l'aide de responsables du parti pour obtenir le visa.

L'épouse de Sylvain avait tenté de saisir une organisation de protection des droits de l'homme pour les aider à amener cette affaire en justice mais au regard de la partialité de cette même « justice », il est vite apparu que cette démarche était bien trop risquée.

Les enfants ont peu vu leur père durant cette période, ils étaient à l'abri auprès de leurs grands-parents, leur « cellule-psy ». Malgré ce qu'on leur disait, le fait d'avoir vu leur père inanimé, ensanglanté, ils l'ont cru mort. Quand ils l'ont enfin revu après cette nuit, cela a été un immense soulagement et une grande joie : « Rien n'a changé, à part le bras. Papa, tu es là. ».

La liberté d'opinion en danger

Le « crime » de Sylvain : avoir répondu à des questions lors d'un micro-trottoir suite à un événement important, la signa-

*Le prénom a été changé.



Fuir à tout prix.

ture d'un accord-cadre impliquant la RDC et les pays voisins, concernant le conflit à l'Est, cet accord recommandait également la convocation de toutes les forces vives congolaises pour un dialogue. Sylvain se rendait à son lieu de travail lorsqu'avec d'autres passants, il avait répondu aux questions d'une journaliste. Sylvain, citoyen engagé, s'était exprimé, affirmant l'importance de cette convocation,

arbitraire de six jours. « *Je fuis mon pays alors que dans son article 19, la Déclaration universelle des droits de l'homme (pour ne pas parler de notre propre constitution [de la RDC] que personne ne respecte) stipule : "Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas s'inquiéter pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit."* »

Mais non, en RDC, cela n'existe pas ! » a rappelé Sylvain à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), au cours des procédures de demande d'asile, alors qu'il devait relater son parcours.

Chrétien, protestant, Sylvain est très clair sur ses positionnements. « *Mon engagement pour la démocratie dans mon pays est un engagement évident, citoyen avant tout, et non parce que je suis chrétien. J'agis en tant que citoyen, et non en tant que chrétien, pour le bien commun et*

Seul l'exil pouvait permettre à Sylvain de rester en vie.

« ces négociations », mais avait souligné la difficulté d'en garantir le cadre alors même que le gouvernement violait la Constitution : « *comment pouvait-il être problème et solution en même temps ?* »

Du fait de ses engagements citoyens et membre d'un parti d'opposition, Sylvain avait déjà fait l'objet d'une arrestation

lutter contre les inégalités. Foi et engagement politique sont pour moi deux choses différentes. Chaque fois que Jésus a été confronté au pouvoir, qu'on voulait faire de lui un roi, il s'abstient. L'Église doit se garder de la politique car cela la divise et elle ne peut plus alors remplir sa vocation. »

Vivre l'expérience de l'exil en France

Aussitôt arrivé en France, Sylvain a entamé les démarches pour demander le droit d'asile. Ayant besoin d'une domiciliation, il a un jour franchi la porte de la Maison Verte, une des fraternités de la Mission populaire évangélique de France à Paris. D'*« usager »*, il en est devenu un membre actif, mettant à profit sa propre expérience pour apporter son aide à

« Partout où je serai, je suis chez moi. »

Sylvain

d'autres personnes confrontées aux multiples démarches d'accès aux droits. Précis, attentif, il a développé des compétences évidentes et précieuses pour ces accompagnements.

Aujourd'hui qu'il a le statut de réfugié, il poursuit les démarches pour faire venir son épouse et ses enfants, pour lesquels il demande la protection de l'OFPRA. Ayant obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, il a obtenu aussitôt un premier contrat. Avec l'équipe de la Maison Verte, il partage son souhait de se former pour devenir un travailleur social.

La solidarité avec lui s'exprime de différentes manières. Il y a une des salariées qui veille à ce que Sylvain reparte toujours

avec des fruits frais, un bénévole qui ne veut travailler qu'avec lui tant Sylvain est un « expert », des personnes accueillies qui ont retrouvé confiance dans leurs démarches grâce à l'accompagnement patient de Sylvain. Le texte de la prédication qu'il ne manque pas de récupérer sur le pupitre après le culte pour continuer le partage avec sa femme... La Maison Verte est devenue aussi son Église, Sylvain partage autant les joies que les soucis. Avec toujours le même sourire qui traduit sa confiance et sa foi.

Pourtant, il y a eu des heures difficiles et douloureuses, comme lorsqu'il a accompagné son épouse à distance suite au décès brutal du père de celle-ci, le soutien principal de la jeune femme et de ses enfants.

Le temps qu'on lui a volé, et volé auprès des siens, il l'emploie au service des autres, confiant que l'heure viendra où il retrouvera sa famille. On devine que Sylvain consacre des heures à la lecture de la Bible, à la prière, sa connaissance pertinente des textes le révèle.

L'avenir ?

« Quand ma famille me rejoindra, je demanderai la nationalité française. Pour le Congo, je n'existe plus, mon bras y a été enterré. C'est comme cela que je vois aujourd'hui mon rapport avec mon pays. J'ai vécu un arrachement avec la RDC et avec mes proches. Il y a quelque chose qui bascule et on ne sait pas quand cela devient définitif. J'ai payé le tribut à ma lutte : je suis handicapé. Je ne regrette pas mon engagement politique, j'observe toujours ce qui se passe en RDC, mais aujourd'hui, elle est derrière moi. Je deviens aujourd'hui un citoyen d'un autre pays. Et je puise mon inspiration dans les textes bibliques. Je suis devenu un voyageur, un pèlerin. Partout où je serai, je suis chez moi. » ☩



Jan-Albert ROETMAN,
pasteur de l'EPUdF à
Lille.



Patrick PAILLIEUX,
directeur général de
l'Abej Solidarité.

Accueillir des mineurs migrants sans abri

Le récit d'une solidarité en marche

En 2014, le Centre de la Réconciliation de l'Église baptiste de Lille a commencé à héberger des jeunes mineurs qui dormaient à ce moment-là dans les parcs et dans les rues de Lille. Ils sont arrivés en France par avion ou après avoir traversé en partie l'Afrique et la Méditerranée, suite à des violences subies dans leurs pays ou pour fuir la pauvreté.

Oui il s'agit de jeunes migrants qui sont tous en démarche pour être reconnus mineurs et être pris en charge par les services de la Protection de l'enfance.

Car selon la loi française leur minorité doit être évaluée pour pouvoir déterminer s'ils relèvent de la protection de l'enfance ou s'ils relèvent des services de l'État. Si leur minorité n'est pas reconnue, ils sont éjectés de leur hébergement, s'ils ne sont pas déjà dans la rue. Car en tant que mineurs ils ne peuvent pas bénéficier du « 115 », service d'hébergement mis en place par les autorités civiles. Par contre, ils peuvent faire appel de cette première décision en demandant à la justice de statuer sur leur minorité. Ils auront un délai d'un mois à trois mois –en étant toujours sans abri– avec pour objectif de valider les preuves de leur minorité. Ceci est souvent très difficile pour eux et nécessite parfois un aller-retour à Paris à l'ambassade de leur pays avec tous les frais que cela engendre.

Si les mineurs n'ont pas la possibilité d'être aidés (ce qui est le cas pour la plupart), la justice ne leur donnera pas raison, puisqu'ils auront les mêmes preuves qu'au départ. En cas d'échec au premier appel de la première décision, les mineurs peuvent faire un deuxième appel avec un délai de 4 à 6 mois, mais pendant ce temps, ils n'ont toujours pas de solution d'héber-

gement ! Et – au bout – si ce deuxième appel est négatif pour eux, ils n'auront plus qu'à attendre leur majorité pour faire une demande d'asile, sans aucune aide, ni hébergement prévu pour eux... Si leur minorité est enfin reconnue, alors ils seront assez rapidement pris en charge par les services du Département, jusqu'à leurs 18 ans.

Autrement dit, pendant un temps qui peut aller parfois jusqu'à plusieurs mois, ces jeunes mineurs se trouvent dans une sorte de « no-man's land ». En attendant la décision juridique ils sont dans la rue ; En cas de refus de leur demande ils seront toujours dans la rue. Ce n'est seulement qu'en cas de réussite au premier jugement, qu'ils seront pris en charge par la Protection de l'enfance.

Amplifier le mouvement

En 2015, l'initiative du Centre de la Réconciliation a été relayée par l'Abej-solidarité de Lille dont l'un des accueils de jour était littéralement envahi par ces jeunes migrants, chaque jour plus nombreux, empêchant l'activité habituelle de cette structure destinée aux jeunes sans domicile et aux personnes toxicomanes. Le nombre des jeunes mineurs était grandissant et l'Église baptiste atteignait ses limites (elle a accueilli la nuit jusqu'à 44 jeunes !). Un nouveau projet a vu le jour quand l'Abej a décidé de prendre aussi sa part dans la mise à l'abri de ces jeunes. Après un accueil d'un mois dans ses propres locaux (au grand dam de la préfecture...), l'Abej a proposé aux paroisses protestantes et catholiques de la métropole lilloise, de s'impliquer à leur tour pour accueillir par périodes de 15 nuits, partant du fait que 15 jours, ça n'était pas un poids

trop important pour une paroisse. Le mouvement était lancé et l'agenda s'est rempli rapidement.

Les membres du Conseil œcuménique de la solidarité¹ ont ensuite été sollicités pour amplifier ce mouvement et impliquer un plus grand nombre d'associations et de personnes. Chaque association, chaque Entraide, chaque Église a pris conscience qu'un accueil de ce type pouvait être lourd à porter par une seule Église mais qu'en ensemble cela était possible, bien au-delà de ce qui était imaginable.

Quinze jours pour accueillir

C'est ainsi que les associations, les Églises catholiques et protestantes se sont organisées sous la coordination de l'Abej.

L'idée est simple. Chaque structure s'engage à accueillir 30 à 35 jeunes dans ses locaux pouvant permettre le couchage en dortoir. Les tapis de sol et les sacs de cou-

1) Font partie de ce Conseil œcuménique de solidarité : Entraide de l'Église protestante unie de Lille, Doyenné Ville de Lille, Église anglicane, Fraternité du parvis, Abej, Cimade, Saint-Vincent de Paul, Secours catholique, Magdala, les compagnons de Saint Benoit, Pastorale des migrants, la Maison du « 60 ».

chages seront fournis. La durée de l'accueil pour héberger ces jeunes pendant la nuit dure 15 jours ou un mois par roulement, c'est-à-dire qu'au bout de 15 jours les jeunes seront amenés vers un autre lieu d'accueil et ainsi de suite. En principe cette chaîne de solidarité se limite à l'hébergement. Le petit déjeuner, la douche et les repas seront fournis par ailleurs.

Cet accueil solidaire se base donc sur un roulement entre communautés chrétiennes pour permettre aussi d'avoir une dimension communautaire à cette dynamique. L'ensemble de la communauté est ainsi interpellé afin de prendre conscience de sa responsabilité et d'assurer et d'accompagner cet accueil par sa prière.

C'est ainsi que le conseil presbytéral a été interpellé par des membres de la paroisse et par son Entraide, membre du Conseil œcuménique de la solidarité pour entrer dans cette chaîne de solidarité. Le conseil presbytéral a décidé ensuite de mettre à disposition son presbytère pour vivre cette expérience d'accueil avec la paroisse avec l'idée que chaque communauté d'accueil doit aussi trouver en son sein deux bénévoles chaque nuit pour être avec les jeunes mineurs.



Quinze jours, ça fait donc 30 veilleurs. Un premier appel a été fait lors du culte. Spontanément 22 paroissiens se sont engagés dont plusieurs sont prêts à assurer plusieurs nuits en lien avec un professionnel de l'Abej, joignable à tout moment par téléphone.

Ce qui se produit dans ce mouvement de solidarité est assez incroyable : en effet, les paroisses se mobilisant, elles recrutent de nombreux bénévoles à tel point que depuis le démarrage de cette action, en novembre 2015, 376 bénévoles se sont impliqués d'une manière ou d'une autre dans cet accueil de jeunes migrants ! De même il est beau de constater qu'à ce jour, 22 paroisses catholiques et protestantes sont mobilisées !

Les oiseaux (migrateurs) du ciel

En mai 2016, de nombreux bénévoles engagés dans cette dynamique d'accueil se sont rencontrés au Temple pour échanger sur les expériences et pour en faire une relecture à la lumière de l'Évangile : Comment cette expérience m'a enrichi et dans quelle mesure elle a fait grandir notre communauté, notre Église comme un « arbre à moutarde » capable d'héberger les oiseaux du ciel (Matthieu 13).

Car justement c'est cela qui frappe dans cette toute petite parabole de la graine de moutarde : Le but n'est pas de raconter

comment une petite graine apporte une grande récolte de moutarde, mais comment elle produit un effet secondaire à notre insu, c'est-à-dire accueillir, faire habiter les oiseaux du ciel !

Ce bonus, ce surplus, ce détail

secondaire est peut-être le plus beau fruit de la foi. Nous vivons notre foi en Dieu parce qu'elle nous donne force, courage et soutien. Mais avons-nous compris que d'autres peuvent en bénéficier et que cette bénédiction pour les autres se transmet souvent à notre insu ? Ce bénéfice, cette bénédiction pour l'autre est même plus importante que le bénéfice que nous en tirons pour nous-mêmes. Au lieu de penser à nos saucisses couvertes de moutarde, l'évangile détourne notre regard : Regarde les oiseaux du ciel !

Le fruit de la foi n'est pas forcément là où tu penses qu'il doit être. La foi porte toujours des fruits insoupçonnés qui échappent à notre contrôle. Il y a beaucoup d'effets secondaires dans notre vie qui finalement s'avèrent être les effets primaires et qui tout à coup doublent la joie ! On passe une nuit avec les jeunes, mais c'est la discussion au petit matin qui m'a marqué.

La nouvelle saison 2016-2017

Depuis le début du mois de septembre, une nouvelle saison d'accueil se met en route et se prépare. Les jeunes sont aussi nombreux. Certains dont la minorité a été reconnue par le tribunal sont pris en charge, d'autres sont encore en attente, il y a des nouveaux qui arrivent.

Après une année d'expérience, marquée par l'urgence, nous nous rendons compte que cette situation va perdurer. Les oiseaux migrateurs sont là, à notre portée. Nous pouvons faire quelque chose de simple et de significatif. Certes, nous ne pouvons pas en Église résoudre le problème des migrants, des réfugiés et des exilés. Par contre nous pouvons proposer une action de solidarité qui à l'échelle mondiale ne ressemble peut-être à rien du tout, mais qui est qualifiée par l'Évangile comme une parabole.

Et qui sait si ce petit miracle de rien du tout ne nous entraîne pas à vivre des miracles bien plus grands ? ☺

Passage de barbelé à la frontière d'un pays européen.



Une fraternité renouvelée L'accueil des réfugiés d'Orient, par l'association « Aproguyenne »

Laisser la parole aux hébergeurs, à ces « hospitaliers » des temps modernes, c'est pour moi l'occasion d'un témoignage vivant du caractère spécifique de l'Évangile, l'expression d'une visibilité à partir de nos réalités humaines et ecclésiales, et si une chose devait rester de l'Évangile, c'est peut-être « *cette fraternité renouvelée* », insurrection de la vie pour la vie au nom de celui qui nous accueille : Jésus-Christ. Insurrection qui se poursuit aujourd'hui à l'égard de réfugiés d'Orient.

Cette histoire d'hospitalité est d'abord celle de paroissiens qui se sont lancés dans l'aventure à l'appel de la Fédération protestante de France et de la Fédération de l'entraide protestante (FEP) et avec lesquels nous avons pu imaginer, inventer, créer, improviser pour mettre en place cet accueil, en vérité, sans rien connaître de ce qui nous attendait.

À l'urgence de la situation, la réponse a été trouvée à travers le réseau extraordinaire de l'Église, de la fraternité, du bien commun. Nous ne pouvions imaginer les souffrances traversées par ces familles, mais il nous revenait de mettre tout en

place pour un accueil digne et véritable afin de les aider à avancer vers l'avenir, comme une passerelle vers un autrement possible. Soifs de liberté et de dignité, les familles accueillies nous livrent un message de courage et d'espérance malgré et en dépit de ce qu'ils ont traversé.

Ces récits sont avant tout l'histoire d'une aventure humaine et spirituelle à la fois pour ces réfugiés qui ont tout abandonné au nom de leur foi et de leurs convictions (des chrétiens et des ismaélites ont été accueillis), et qui trouve son prolongement avec les familles « hébergeurs », avec les réseaux d'Église et civil, réseaux qui s'improvisent au fil du temps, avec la solidarité des campagnes, avec les hommes et les femmes de bienveillance.

Reconnaissance pour tous les hébergeurs (sans quoi rien n'était possible), pour les anonymes, les bénévoles, pour l'engagement non subventionné, l'audace de l'Église à se lancer sans filet et sans attendre les appels d'offre afin d'agir et faire ce qu'il y a à faire à la hauteur de ses possibilités et ce sur le terrain quotidien par un accompagnement fraternel et solidaire.

Pasteure Valérie Mali

Depuis quelques années et en particulier depuis 2014 nous avons été sensibilisés au drame qui se déroule au Moyen Orient avec le génocide des minorités rappelant celui des Arméniens et l'exil des populations chrétiennes hors de la Cappadoce.

Nous n'oubliions pas l'histoire de nos familles qui ont, elles aussi, subi des persécutions religieuses ont été obligées de tout quitter et ont été accueillies dans d'autres pays et il nous semble normal de faire de même si cela nous est possible. Un appel de l'Église à travers notre pasteure Valérie Mali pour fournir à ces réfugiés de l'accompagnement et des logements nous a décidés à participer à cette action.

.... / ...

Dans ce cadre la première famille irakienne chrétienne a été accueillie à Parempuyre le 31 août dernier et tout un groupe s'est constitué autour d'eux tant au niveau individuel qu'à celui des collectivités locales. Tous les intervenants se sont montrés très attentifs à ces situations. Les trois enfants ont été immédiatement scolarisés et l'accueil dans les divers établissements a été remarquable.

Nous sommes admiratifs de leur volonté et de leur courage sachant ce qu'ils ont enduré (rapt, racket, vols, maisons détruites etc..). Ils veulent une vie apaisée avec une perspective d'avenir pour leurs enfants sans esprit de haine ou de vengeance. D'autres familles sont arrivées sur l'Entre-deux-Mers et à Bordeaux ; nous en attendons le 5 juillet prochain.

Notre équipe ainsi constituée depuis 2015 a décidé de se mettre sous le régime d'une association loi 1901 dénommée Aproguyenne¹. Nous travaillons en lien avec la Fédération de l'entraide protestante et des collectifs comme celui des Batignolles. Au niveau local d'autres associations accompagnent aussi ces familles (paroisses catholiques, Chrétiens d'Orient par exemple).

Marie-Françoise Lawton (présidente d'Aproguyenne)

1) Le siège social est à l'Église protestante unie de Bordeaux : 32, rue du commandant Arnould 33000 Bordeaux (parution au J.O. du 4 Juin 2016 annonce 640- page 41).



« En file de 50, ils attendent la liberté »
Dessin de Francesco Piobbichi

Autour de moi, j'avais parlé de ce projet d'accueil : tout le monde l'a bien compris et s'est proposé pour m'aider : mes amis, la mairie, les associations, les commerçants et bien sûr la communauté catholique locale. Un réseau de solidarité s'est organisé spontanément.

La première étape qui consiste à les accueillir est finalement assez facile, car il s'agit surtout de les aider à régler les questions administratives (bien complexes si on ne parle pas notre langue), et à retrouver un peu de sérénité dans un environnement sûr, après toutes les épreuves qu'ils ont traversées.

La suite, c'est-à-dire l'intégration dans notre société, est une autre affaire : bien sûr, le point clé est l'apprentissage de la langue, mais aussi de nos codes sociaux, par exemple le comportement des adolescents dans une société où la mixité est naturelle. Nos organisations familiales, par exemple le fait que les femmes participent aux décisions et contribuent aux ressources de la famille, la place des « anciens » et le respect qui leur est dû, ou nos rythmes de vie souvent trépidants, tout cela leur semble bien étrange et il leur faudra encore quelque temps pour en saisir les subtilités. C'est là que leurs personnalités et leur motivation vont s'exprimer, et dans le cas de la famille Matloub, je suis très confiante du succès.

Tout cela permet de mieux comprendre ce qui se passe et ce qui bloque : apparemment, c'est essentiellement une extrême prudence politique face à cet enjeu de société qui nous confronte à nos différences et à nos peurs.

Finalement, mon attestation est attribuée et voici la famille Matloub qui s'annonce ; cinq personnes, des irakiens qui ont fui Mossoul car menacés à cause de leur religion (ils sont chrétiens syriaques). C'est une grande émotion lorsqu'on les attend à l'aéroport, ce 30 avril dernier, avec Valérie et Marie-Françoise accompagnée de Ghassan, le père de la famille accueillie en août dernier qui est précieux pour ce premier contact. Ils débarquent sous l'œil intrigué des douaniers, avec des tas de sacs et des valises, même des couvertures ! On leur a dit qu'il fait froid chez nous... ils ont aussi emporté la cafetière avec un petit stock de café et quelques ustensiles de cuisine pour faire les falafels et autres spécialités orientales : un peu de leur culture, finalement !

La rencontre avec ces « étrangers » qui nous demandent de les accueillir est une belle occasion de réflexion sur la notion d'hospitalité, acte qui n'implique finalement que l'hôte et le voyageur sur un temps limité, ce qui est bien différent de la démarche d'intégration qui engage plus largement la société et qui nous questionne sur nos peurs et nos limites dans l'acceptation de la différence.

C'est un défi et c'est une occasion de progresser ensemble dans un dialogue très riche de croisement des cultures dans la reconnaissance de la diversité de l'humanité.

Je les remercie de la confiance qu'ils nous témoignent en choisissant de venir chez nous.

Elisabeth Walton



Le réseau Ésaïe

Élargis l'espace de ta tente ; qu'on déploie les couvertures de ta demeure : ne retiens pas ! Allonge tes cordages, et affermis tes pieux ! Ésaïe 54.2

Anne-Marie CAUZID
Membre de la paroisse EPUDF de Grenoble, elle fait partie du Réseau Ésaïe. Elle est membre du comité régional de la FEP et présidente de sa commission «Accueil de l'étranger».

Le Réseau Ésaïe (Grenoble) est le nom donné au groupe de personnes accueillant chez elles des étrangers en demande d'un titre de séjour. Cette action a été mise en place en 2011 par le Diaconat protestant et l'Église protestante unie de Grenoble. En effet, dans certaines conditions, les étrangers¹ n'ont plus droit aux CADA² et aux dispositifs d'accueil, de soutien et d'hébergement mis en place par les pouvoirs publics. La pression de la demande d'hébergement de ces personnes sur les membres des associations qui les suivent est devenue de plus en plus forte au fil du temps.

Seule, je ne peux rien...

C'est ainsi qu'il nous est arrivé, mon mari Michel et moi, d'héberger chez nous l'une ou l'autre de ces personnes en détresse, mais, on sait quand ça commence... on ne sait pas quand ça finit, ainsi, un de nos enfants : «maman, j'en ai marre de Ao, tout lui est dû. Alors c'est décidé, ou c'est lui, ou c'est moi qui pars». Ou alors, comme me l'a dit un ami : «On m'a demandé de prendre So chez moi pour 3 jours, cela fait 18 mois, ma femme et moi, on n'en peut plus».

À plusieurs, ça peut marcher

Dans la paroisse de Grenoble, des ménages étaient prêts à héberger chez eux des étrangers, mais ils rencontraient deux freins importants :

- ne pas voir des personnes s'installer trop longtemps, faute de possibilité d'accueil ailleurs,
- éviter l'essoufflement et ne pas mettre en péril leur vie familiale.

1) Voir plus loin «les invisibles», les «oubliés».

2) Centre d'accueil des demandeurs d'asile.

C'est cette tension que le Diaconat a pris en charge, de façon à permettre à des familles d'héberger chez elles des étrangers qui n'ont pas droit à un hébergement et qui n'ont d'autre solution que la rue, en limitant dans le temps la durée des séjours dans chaque logement et en organisant le passage d'un foyer à un autre. Un groupe de pilotage s'est constitué, il a lancé un débat au niveau de toutes les instances de décision de notre Église, le Comité du diaconat et le conseil presbytéral pour qu'ils se prononcent sur l'opportunité d'un tel réseau et sur son fonctionnement. Il a recherché les expériences allant dans ce sens dans l'agglomération et a interrogé la Fédération régionale de l'Entraide protestante pour connaître ce qui existe ailleurs. Il a collecté les observations et critiques et a analysé les réticences. Il a cherché à comprendre où étaient les besoins, sans se substituer aux devoirs de l'État et des collectivités locales et au final, il a organisé des réunions pour faire connaître ce projet.

Les «invisibles», les «oubliés» des dispositifs en place

Ce réseau d'accueil du Diaconat tient à utiliser à fond et faire évoluer les dispositifs prévus par les pouvoirs publics. Il faut donc solliciter ces derniers et non se mettre à leur place, et surtout mettre en évidence la demande non-satisfaitte et les manques de réponses des Pouvoirs publics. Il faut aussi choisir les étrangers qui, statutairement, n'ont pas droit aux dispositifs d'hébergement. Ce sont :
- les étrangers déboutés de leur demande d'asile, mais en procédure de recours pour obtenir un titre de séjour. Ces personnes ne peuvent pas rester en CADA
- En effet quand l'OFPRA³ ou la CNDA⁴ rejettent leur demande, elles sont

remises à la rue alors même qu'elles ont d'autres voies de recours pour obtenir un titre de séjour. Les étrangers en demande d'un titre de séjour pour raison de santé par exemple n'ont aucune solution d'hébergement.

- des mineurs isolés étrangers... déclarés majeurs (suite à un test osseux, ou par suspicion de l'authenticité de leurs papiers). Ce sont avant tout des enfants en danger, d'une très grande vulnérabilité. Ils sont dans un vide juridique temporaire : majeurs pour le département, mineurs pour les démarches administratives liées à une demande d'asile. Ils se retrouvent à la rue sans aucun droit. Ils ne repartiront pas, ils se débrouilleront, ils vivront comme ils le pourront, en situation irrégulière, en dehors de toute connaissance des droits et devoirs des habitants, et se marginaliseront...
- des réouvertures de dossiers de demande d'asile, des personnes en procédure accélérée, ou en procédure «Dublin III» du règlement européen⁵

Toutes ces personnes sont en cours de procédure, elles ne sont pas clandestines, elles sont en attente d'une décision administrative ou juridique, elles sont là parfois depuis des années, victimes de démarches qui traînent. Elles n'ont pas droit au travail non plus.

Comment ça fonctionne ?

En mars 2011, le réseau est passé du projet à la réalité. Il fonctionne !

- il est constitué d'une vingtaine de familles ou personnes seules qui accueillent,
- il fonctionne sans discontinuer, week-end, fêtes et vacances comprises,
- la personne accueillie change de famille d'accueil jusqu'à ce qu'elle trouve

3) Office français de protection des réfugiés et apatrides.

4) Cour nationale du droit d'asile, anciennement Commission des recours des réfugiés.

5) Règlement qui vise à empêcher un demandeur d'asile de choisir son pays d'accueil et à éviter qu'un demandeur fasse des demandes d'asile multiples dans l'UE ou qu'il soit renvoyé d'un pays à l'autre sans que sa demande soit jamais examinée.

une meilleure solution en dehors du réseau.

Les accueillants choisissent la période d'accueil, la durée d'accueil ainsi que la fréquence d'accueil. La souplesse est la règle : si un imprévu survient, il suffit de prévenir un peu à l'avance et un plan B est mis en place. Les accueillants ne choisissent pas la personne à accueillir. Ils doivent *a minima* proposer l'hébergement et le petit-déjeuner. Chaque famille peut aller au-delà, nourrir, aider financièrement. Chacun fait comme il le sent et ça marche. On se retrouve deux fois par trimestre pour réfléchir ensemble et proposer des améliorations ou évolutions. Une fois sur deux, la réunion se termine par un «pot de l'amitié» avec les anciens et nouveaux accueillis. Le suivi administratif et juridique n'est pas à la charge des familles, déjà bien occupées.

On reproche parfois au réseau Ésaïe la précarité que constitue pour les personnes accueillies l'obligation de changer souvent de familles. C'est vrai, c'est inconfortable. Mais ce réseau est conçu comme une parenthèse entre la rue d'où elles viennent et une solution meilleure qu'elles doivent trouver. Le réseau est là pour leur laisser le temps de construire leurs solidarités ailleurs, en vue de leur sortie du réseau. En effet, les régularisations mettent parfois des années à venir. Enfin, c'est important que les hébergés multiplient le nombre d'amis français susceptibles de les aider. C'est important de développer leur facultés d'adaptation et leur connaissance des Français, c'est essentiel de les faire profiter des relations riches et diverses de chacune des familles. C'est précieux quand chacune des familles qui a accueilli atteste auprès de la préfecture de la capacité d'intégration des accueillis...

Seul, le diaconat ne peut rien, à plusieurs associations ça change tout...

Le partenariat étroit s'est instauré entre le réseau Ésaïe et les associations grenobloises spécialisées dans l'accueil de l'étranger. Ce sont elles qui envoient les

Éléments de vocabulaire

Étranger ? migrant ? exilé ? réfugié ? immigré ? expatrié ?...



candidatures au comité de pilotage. Elles ont la connaissance des personnes à la rue parce qu'elles sont spécialisées dans l'accompagnement juridique, administratif des étrangers, comme l'ADA⁶, l'APARDAP⁷, la Cimade, ou parce qu'elles tiennent des permanences comme Médecins du Monde, la PASS⁸, ou le Secours catholique qui fait les démarches pour les aides sociales et scolaires pour les plus jeunes.

Les familles ne se substituent pas au savoir-faire des associations spécialisées qui continuent à suivre les hébergés avec leurs compétences propres. Avec les autres associations, les efforts du diaconat sont démultipliés et ensemble, les personnes arrivent à la régularité du séjour. Il ne faut pas couper les personnes des associations qui savent faire, ne pas casser les relations du diaconat avec les autres associations. Nous devons rester modestes et faire ce que les autres ne font pas : ouvrir notre porte, héberger, écouter, accompagner amicalement et familialement les hébergés, les soutenir mais pas suppléer les spécialistes.

Le bilan au bout de cinq ans

Ésaïe a accueilli 25 personnes, 3 d'entre elles sont encore dans le réseau,

- parmi les 25 personnes accueillies, 14 viennent de RDC ; 4 de Guinée Conakry, 4 d'un autre pays d'Afrique, 3 autre d'Albanie, Arménie, Pakistan, ce qui reflète assez bien la répartition des étrangers accueillis par les associations grenobloises.
- 3 personnes sont sorties du réseau directement suite à la régularisation de leur situation,
- les autres ont trouvé une solution plus stable, puis ont été régularisées ou espèrent l'être bientôt.
- 8 mineurs isolés déclarés majeurs ont été ou sont encore accueillis, 5 d'entre eux ont été scolarisés dont 4 en internat.

6) Accueil demandeurs d'asile.

7) Association de parrainage républicain des demandeurs d'asile et de protection.

8) Permanence accès aux soins de santé du CHU.

- 5 mineurs isolés sont partis en CADA à leur majorité
- La durée moyenne des séjours est de six mois. Le plus court séjour a duré une semaine, le plus long 19 mois. Les jeunes scolarisés restent plus longtemps dans le réseau que les adultes.

Charité ? Justice ?

Par les personnes accueillies, le Réseau Ésaïe démontre qu'une réponse favorable est possible. Les effets sont d'abord positifs pour les personnes prises en charge. Les familles comprennent de l'intérieur la complexité administrative des OQTF⁹ et le scandale de la situation des jeunes déclarés majeurs. Ce réseau permet aux familles d'accueil de passer d'un constat d'impuissance à la possibilité d'avoir prise sur cette réalité complexe. Si le diaconat mène cette action, c'est aussi un engagement politique, tout comme les familles : nous n'acceptons pas que cette situation absurde continue, nous sommes en attente d'une politique humaine apportée par des élus responsables. Il y a une alternative à la situation actuelle, une alternative avec la société civile, pas en dehors, et pas sur son dos.

Enfin, cette action est en accord avec la Charte de la FEP¹⁰ : « *Au-delà de cette aide nécessaire, les membres de la FEP s'attachent à discerner et à nommer les causes des souffrances et de la pauvreté. Leur objectif est de mobiliser les femmes et les hommes dans une commune prise de conscience des souffrances et des injustices qui défigurent le monde afin qu'ils puissent agir pour plus de fraternité.* »

Le réseau Ésaïe, ce n'est pas qu'une question de charité, c'est surtout une question de justice. Cette action se situe dans le droit fil d'une action de protestation citoyenne et non-violente, dans le prolongement de l'esprit des cercles de silence, action dans laquelle le diaconat est aussi fortement impliqué. ■

9) Obligation de quitter le territoire français.

10) Fédération de l'entraide protestante.

Emmanuel de BARY,
vice-président de la
Cimade, membre du
Conseil national de
l'Église protestante unie
de France.

Ily aura une seule loi, une même règle pour vous et pour les immigrés qui séjournent parmi vous. Avec ce verset extrait du Livre des Nombres 15.16, l'accueil de l'immigré devrait être simple. Il n'en est rien, c'est un maquis où tout est fait pour restreindre l'accès au territoire national des personnes étrangères désirant ou étant forcées d'y vivre et ce maquis volontaire affecte la culture politique de la France dans notre relation aux étrangers. Dans la froideur de ce qui suit, il faut sans arrêt se rappeler qu'on parle d'hommes, de femmes, d'enfants qui trouvent la force de lutter, de résister car ils veulent vivre.

Sur quoi peut s'appuyer l'immigré ?

D'abord sur la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, sur la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 qui a généré dans chaque pays un droit relatif à l'asile pour répondre à la notion de droit d'asile, sur les conventions de New York de 1954 et de 1961 ou alors, dans des zones de conflit ou d'extrême urgence, sur le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ces textes et de nombreux autres consacrent le droit de « *quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays* » et rejettent le statut d'apatrie. Tous les organismes comme le HCR ont une approche humaniste de la question.

Où se débat l'immigré qui souhaite venir en Europe ?

Dans un territoire en crise politique, fait de multiples espaces (Union Européenne,

espace Schengen, zone Euro, multiples accords de libre-échange, unions douanières variées), dans lequel il est difficile à un non-initié de se retrouver. Cette crise, responsable en grande partie du scandale des morts en Méditerranée provoque l'externalisation de l'asile (accord Union européenne /Turquie, de mars 2016) ou l'externalisation des frontières (accord du Touquet de 2003 dont la jungle de Calais est le produit phare) ou d'autres pestes car ces accords sont la honte des États qui les ont signés.

Comment appelle-t-on cet étranger immigré qui arrive ?

Étranger, immigré, certain disent migrant mais ce mot peut sous-entendre un tri entre le migrant économique qu'on cherche à opposer au réfugié politique, l'un plus noble et moins intéressé que l'autre, ou vice-versa avec tous les fantasmes que cela suppose. Il peut être apatride, ils sont encore 12 millions dans le monde¹ il peut être déplacé ou clandestin selon son entrée en France ou alors expatrié de chez lui avec un visa parce qu'il a juste envie de venir chez nous. Quoiqu'il en soit il est exilé, mot un peu flou et romantique mais qui dit bien l'arrachement.

Que va-t-il faire pour demeurer en France ?

S'il est clandestin, il se cachera. Il est alors un sans-papiers, un migrant illégal ou un étranger en situation irrégulière. Si malgré cela il travaille, il devient un travailleur

1) Source Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,

sans-papiers et on en rencontre qui sont salariés, paient impôts, URSSAF et caisses de retraite mais sans papiers les autorisant à demeurer sur le territoire.

S'il est entré avec un visa et souhaite s'établir en France, il peut demander une carte de séjour l'autorisant à travailler et il deviendra un *travailleur migrant*.

S'il prétend au statut de *réfugié*, il doit en faire la demande et devient *demandeur d'asile*. Au sens de la Convention de Genève, est éligible à ce statut «*toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays*».

L'avènement du droit du réfugié issu du droit d'asile et la définition restrictive donnée du réfugié par cette Convention, conduit à employer le mot «*réfugié*» en un sens strictement juridique qui le réserve aux exilés reconnus comme réfugiés au titre de cette convention. La procédure d'examen des demandes d'asile est individualisée –c'est certes, le signe du succès d'une certaine idée du droit d'asile – mais elle est longue, semée d'embûches et il est difficile de s'y consacrer après un parcours douloureux, dans une langue inconnue et face à des organisations réticentes.

Pour obtenir cette protection par le pays d'accueil il devra déterminer s'il est *délocalisé, relocalisé, Dubliné II ou Dubliné III* etc. s'il fait la demande pour raison médicale, humanitaire, économique, environnementale, politique... et il devra le prouver ! Et si au terme de cette procédure il n'obtient pas le statut, il devient *débouté du droit d'asile*.

Où et comment recevons-nous cet étranger ?

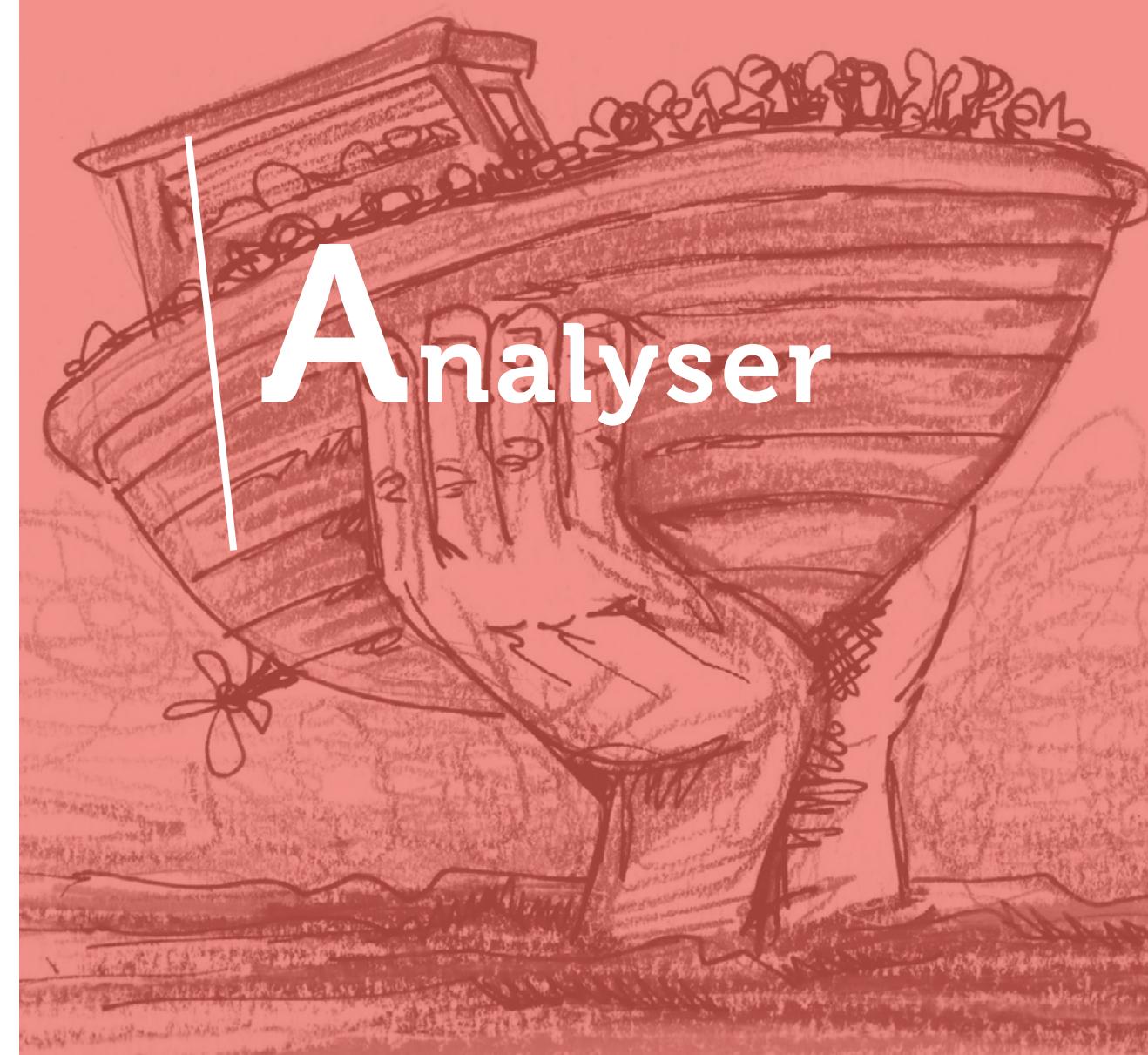
On peut cocher la case « d'assez mal à très mal ». S'il se cache, il ira au mieux dans sa famille, dans sa communauté, ou se fendra dans un foyer de travailleurs migrants, ou alors dans un squat ou dans des caves. S'il veut seulement traverser la France il ira dans un camp sauvage comme la jungle de Calais ou dans un camp de meilleure facture comme à Grande-Synthe ou encore dans un centre d'accueil et d'orientation (CAO).

S'il est hors de nos frontières il sera bloqué dans un camp de réfugiés comme à Lampedusa ou, en France, si la Police aux frontières a un doute, dans une zone d'attente pour personne en instance. S'il est demandeur d'asile il peut être reçu dans un *accueil d'urgence ou centre d'accueil pour demandeurs d'asile*. S'il est *débouté* et reste en France il peut faire l'objet d'une «*obligation de quitter le territoire français*».

Enfin s'il est arrêté, il peut être *détenu* s'il a commis un délit, *retenu* dans un centre de rétention administrative si sa situation ne semble pas claire à la police, *assigné à résidence* et in fine il peut être *expulsé*. Ce parcours est jalonné de contacts traumatisants avec la police et la justice.

On est loin du livre des Nombres 15. Or celui qui est à côté de moi dans le train ou au culte, mon frère en somme, est souvent un étranger que ma société pousse dans une de ces cases alors qu'il est comme moi, éligible à la grâce. ■

Pour en savoir plus : www.lacimade.org/





Accueil des réfugiés, où en sommes-nous ?

Un premier bilan positif, ainsi qu'un constat des difficultés



Jean FONTANIEU,
secrétaire général de la
Fédération de l'entraide
protestante.

La première phase de cet accueil a débuté en septembre 2014 : à la suite de l'appel à la fraternité et à l'hospitalité lancé par la Fédération protestante de France, nous avons alors assisté à la mobilisation de tous, concrétisée par l'offre citoyenne de plus de 500 places de logements bénévoles et l'accueil de près de 250 réfugiés. Mis en œuvre par la Fédération de l'entraide protestante (FEP), cet accueil a produit de grands effets positifs pour les personnes, hébergeurs comme réfugiés qui se sont engagées dans cette voie : changement des regards des hébergeurs, intégration accélérée des personnes et des familles réfugiées grâce à cet accompagnement fraternel et amical qui a joué le rôle de « passeur » au sein de la société française, abaissement des peurs individuelles et collectives, engouement des groupes et des paroisses dans ce projet mobilisateur, qui porte du sens.

Au terme de cette première phase, nous avons constaté à partir de l'automne 2015 un fort blocage, essentiellement administratif et technique, résumé par un nombre important de demandes de visa stoppées ou en attente, et l'attente/incompréhension de nombreux hébergeurs qui s'étaient mobilisés en vain pour cet accueil. Cette attente a généré de nombreuses frustrations, équivalent négatif à l'engagement déployé, ainsi déçu par les immobilismes.

Sans vouloir éluder certaines mauvaises volontés politiques qui n'ont pas aidé à l'avancement des dossiers et des processus, nous avons pu également constater la lenteur de mise en place des dispositifs administratifs, une fois une décision politique prise : de longs mois sont parfois nécessaires pour que la décision se

concrétise en recrutements, lignes budgétaires, instructions administrativo-juridiques, communication...

Rencontres, plaidoyer, négociations, instructions diverses, Élysée, ministères, pressions... : nous avons porté, argumenté, cheminé, observé, partagé et mettons aujourd'hui en place la phase II de cet accueil, pour dépasser les blocages. En quoi cela consiste-t-il ?

Nouvelles perspectives

Comment suivre une double exigence ? comment en effet s'occuper à la fois des personnes en difficulté, chercher à ce que leur arrivée soit effective, s'assurer des conditions de leur accueil, puis de leur insertion, et comment à la fois constater les blocages de rouages que nous ne maîtrisons pas, comment passer à la vitesse supérieure, et aussi dénoncer ce qui n'avance pas ? Nous marchons en fait sur les deux côtés de la route, cherchant à tenir en même temps les deux bouts de l'action : l'efficacité et le plaidoyer, l'accompagnement et la liberté de faire, la coopération et le refus... Cette démarche se concrétise ainsi :

- la FEP continue à instruire des dossiers en attente, issus de la phase I, afin de permettre au plus grand nombre de personnes demandeuses d'asile de pouvoir venir en France ; les dialogues s'intensifient avec la direction de l'asile, le HCR, et les associations partenaires militantes et actives sur cette problématique ; à ce jour, une petite majorité des dossiers en souffrance sont sur la voie d'un règlement attendu ; nous devons être précis, objectifs et rigoureux ; en même temps



nous devons sans relâche rappeler à nos interlocuteurs que nous ne traitons pas des dossiers, mais que nous nous occupons de personnes : observer et présenter à la fois une démarche de rigueur et d'humanité...

- nous poursuivons la structuration de l'accueil bénévole, en particulier en favorisant la constitution de collectifs encadrant l'hébergement et l'accompagnement des personnes, pour ce faire nous allons proposer à ces collectifs de s'adosser à des associations membres de la FEP, engagées dans l'accueil des étrangers : ceci afin de pouvoir trouver auprès d'eux conseil, expertises techniques, et soutiens. Parallèlement, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission dédié(e) exclusivement à ce dossier viendra renforcer cette vaste mission d'accueil (avec proposition de formation, de rencontres entre collectifs, etc.) ; nous allons multiplier information, formation, rencontres, publications.

- nous avons fédéré un certain nombre d'adhérents décrits ci-dessus dans une réponse à un appel à projet national visant à loger des demandeurs d'asile

« réinstallés »¹. Cet appel à projet, porté techniquement par l'Entraide Pierre Valdo, a vocation à offrir des places proposées par des hébergeurs bénévoles, comme par des structures professionnelles. Il s'agit là d'une réponse originale, mêlant structures opérationnelles et hospitalité militante. La FEP coordonnera avec l'Entraide Pierre Valdo la participation des collectifs volontaires dans cette démarche structurée d'hébergement/ logement ; des indemnités pour utilisation des fluides chez les particuliers sont à l'étude, et seront proposées.

En septembre 2016, une communication spécifique a accompagné le déploiement de cette nouvelle phase, avec de nouveaux visages porteurs de cette dynamique positive.

Poursuivre l'affirmation et la protestation

L'action autour de la réponse à l'appel à projet du ministère de l'Intérieur ne répond pas à de nombreuses questions pendantes : quel accueil pour les réfugiés

1) « Réinstallés » : réfugiés syriens placés dans des camps en Jordanie, Turquie et Liban.

qui ne sont pas des « réinstallés » ? Quel accueil tout court pour les migrants en quête d'un toit, ou d'un simple statut les autorisant à vivre et travailler en France ? Quelle réponse donner aux jeunes mineurs isolés étrangers, désespérément en quête d'un statut (enfant ? pas enfant?). Des actions sont en cours dans ce sens :

- réaffirmation d'un accueil inconditionnel partagé par les acteurs de cette action, qu'ils soient bénévoles ou salariés des associations. La réponse à l'appel à projet ministériel pour l'accueil des « réinstallés » du Proche-Orient ne signifie pas que l'action se désintéresse des autres réfugiés ou des autres migrants : elle se saisit simplement d'une opportunité politico-technique pour permettre d'accueillir plus de personnes en quête d'asile, dans de bonnes conditions de sécurité, d'accompagnement en vue de l'insertion et d'avenir. Il faut continuer à plaider la cause des sans voix, des interdits de séjour, des déboutés, en réaffirmant que la libre circulation des personnes doit être un droit pour tous ;
- activation et participation à la campagne « Exilés, l'accueil d'abord ! », débuté le 10 juillet 2016 avec de nombreux partenaires ;
- projets portés par la commission « accueil de l'étranger » de la FEP : sont au menu la mobilisation des Églises, au-delà de la campagne « Exilés, l'accueil d'abord ! », l'expérimentation de l'autorisation de travail et/ou de formation pour les personnes migrantes, l'accueil de jeunes mineurs isolés étrangers (« majeurs », c'est-à-dire jeune mineurs déclarés majeurs).

Une action profondément porteuse de sens

On le voit, cette question difficile demande plusieurs types de réponses ; nous en avons identifié trois :

- **une réponse à caractère politique** : il nous faut rappeler aux pouvoirs publics de nombreux fondamentaux, qui sont aujourd'hui particulièrement maltraités : - accepter toute demande d'asile est une obligation qui s'impose à tous

les signataires de la convention de Genève, que la France a signée ;
- toute personne présente sur le sol français doit pouvoir être hébergée, et ses besoins fondamentaux pris en charge par la puissance publique, au moins le temps de l'examen de ses demandes d'assistance ;
- nul ne saurait être discriminé selon sa religion, ses origines ou ses engagements politiques.

- **une réponse de mobilisation et de sensibilisation** ; rappelons et affirmons les points suivants :

- la fraternité est une devise de la République ;
- les étrangers sont une richesse, pour notre pays comme pour nous-mêmes ;
- la France est une terre d'immigration, et s'est constituée par et grâce aux flux migratoires.

- **une réponse d'engagement et de témoignage.** Même si les protestants sont minoritaires dans ce pays, démontrons qu'en alliant leurs forces, ils peuvent contribuer à la grande fraternité humaine, et nourrir un projet qui les dépasse, au-delà de leur nombre :

- accueillir bénévolement les réfugiés est une démarche de témoignage fécond ;
- coopérer avec les pouvoirs publics ne signifie pas abandonner la protestation nécessaire, mais permettre d'infléchir, d'humaniser, de donner du sens ;
- coordonner une action avec les hommes de bonne volonté, qu'il soient isolés, ou travaillant dans des structures professionnelles, est possible, souhaitable, et performant ; l'innovation de l'action collective peut en ce sens être portée, promue et multipliée.

Le travail ne manque pas ; mais nous le sentons : l'accueil des réfugiés, des exilés, des étrangers porte en lui le germe d'un déploiement des valeurs et engagements que l'on voit à l'œuvre, partout ; vecteur de partage, de justice, de fraternité et de joie, l'accueil de l'étranger est une formidable opportunité pour redonner du goût à l'action !



Le sang, le sol et l'étranger résonnances bibliques

Jean-Pierre
STERNBERGER
est pasteur. Il est
actuellement bibliste
en région Centre-Alpes-
Rhône de l'EPUDF.

Il y a plusieurs manières de définir ce qu'est un citoyen. Dans son *Dictionnaire philosophique*, André Comte-Sponville, le décrit à la fois comme celui qui a le devoir d'obéir à la loi, ce en quoi il n'est pas souverain, et comme celui qui a le droit de participer à l'élaboration de la loi, ce qui le différencie du sujet. On s'accordera avec le philosophe pour ce qui est du droit. Mais on notera que l'obéissance à la loi n'est pas l'apanage du citoyen. L'étranger qui réside dans le pays est lui aussi presque entièrement soumis à la loi. J'ai dit « presque » puisque l'étranger résidant n'est pas soumis aux obligations militaires, ce qui n'est pas peu de chose.

Il est difficile de trouver en français un terme qui qualifie ce qui est étranger. En dehors de son « étrangeté », déjà pointée par Jacques Prévert et d'une certaine manière par Marie Bonaparte traduisant Freud, le résidant étranger n'est défini que par ce qui lui fait défaut : il n'est pas citoyen. Pour reprendre le cadre proposé par Comte-Sponville, on dira alors de lui que c'est un citoyen – il vit dans la cité – qui ne participe pas à l'élaboration de la loi, ce qui le rapproche du sujet de l'Ancien Régime.

L'invention du droit du sol

Pour que l'étranger accède au rang de citoyen, il peut faire valoir une relation particulière avec un autre citoyen : on parlera de droit du sang ou de droit matrimonial. Il peut aussi parfois faire valoir qu'il est né sur le territoire national : on parlera de droit du sol. Le droit du sol naît progressivement en Europe vers l'an 1000, après la période des grandes invasions. Les princes se montrent alors moins soucieux

de l'origine ethnique de leurs sujets que de leur obéissance et de leur attachement concret à un territoire où ils paient l'impôt et servent à la corvée ou dans la milice. La Constitution de 1791 déclare « *citoyens français ceux qui sont nés en France d'un père français ; ceux qui, nés en France d'un père étranger, ont fixé leur résidence dans le royaume ; ceux qui, nés en pays étranger d'un père français, sont revenus s'établir en France et ont prêté le serment civique* ». Face aux armées ennemis qui mettent la patrie en danger mais où caracolent des nobles émigrés, les révolutionnaires sont bien plus méfiants envers le fils né à l'étranger d'un père français qu'envers le rejeton d'un étranger né sur le territoire national.

À la différence de ses voisins (et notamment de l'Allemagne, terre d'émigration), la France qui a alors déjà vu sa natalité décroître, attire chez elle une main d'œuvre étrangère dont il faut assurer l'assimilation et l'enrôlement sous les drapeaux. En 1889, le service militaire est ainsi rendu obligatoire pour tout garçon né en France d'un père lui-même né en France. Le « droit du sol » repris aujourd'hui par beaucoup d'États européens se voit ainsi doublé d'un « devoir du sol », devoir de défendre le sol profané par un ennemi au sang réputé impur.

Question posée à la Bible

Il va sans dire que ce « droit du sol » ainsi défini est inconnu des sociétés anciennes et qu'il n'en est pas question dans la Bible.

Mais celle-ci n'en ignore pas pour autant la présence sur le sol d'Israël ou de Juda d'étrangers à qui sont reconnus des droits

et qui, sous certaines conditions pourront être intégrés au peuple de l'Alliance.

Au fil de ses pages, on croise ainsi des personnes étrangères tels que Uriel le « hittite », assassiné par David (2 Sa 11), Eved-melek, l'éthiopien qui sauve le prophète Jérémie (Jr 38), ou encore Simon de Cyrène (Mc 15.21) portant la croix de Jésus. Le premier pourrait avoir été un mercenaire à l'image des Kéretiens et des Pélétiens mentionnés en 1 Sa 8.18 ou 1 Ro 1.38. Le nom du deuxième laisse entrevoir qu'il s'agit d'un esclave du roi Sédécias. Celui du troisième pourrait le désigner comme un juif de la diaspora. S'ils sont tous les trois étrangers dans Jérusalem, ils sont supposés vivre à des époques très éloignées l'une de l'autre (respectivement le XI^e siècle, le VI^e siècle avant notre ère et le premier siècle de notre ère) et n'ont sans doute pas le même statut ni les mêmes droits.

Comme toutes les sociétés antiques, celle où naît la Bible ne connaît que trois types de personnes : l'homme (ou la femme) libre, l'étranger et l'esclave. Le terme « étranger » est couramment utilisé pour traduire plusieurs mots hébreux. Mais même lorsqu'ils emploient les mêmes mots, les textes ne tiennent pas le même discours vis-à-vis de la personne étrangère. Le corpus biblique est en fait le champ d'un vrai débat politique et théologique jamais totalement clos quant au statut de l'étranger.

Des pères étrangers

Après qu'Adam ait été exilé d'Eden, la Bible raconte les sagas des patriarches, grands voyageurs devant l'Éternel. Les deux versets de Gn 12.10 et 47.4 semblent former un cadre, évoquant pour l'un Abraham chassé par la famine en Égypte et pour l'autre le clan de Jacob forcé de vivre la même expérience quelques dizaines d'années plus tard et jusqu'à l'intervention de Moïse. Aux Hittites sensés posséder alors la région, Abraham se présente ainsi : « [Je suis ici] en tant qu'étranger et résident parmi vous » (Gn 23.4). Réfugié à Madian,

Moïse nommera son fils Gershom, nom dont le sens serait : « étranger là » car, dit-il : « j'habite un pays étranger » (Ex 2.22; 18.3) Le ton est donné. Très rares sont les grands personnages de la Bible qui n'ont pas eu à faire l'expérience de l'étrangeté, au sens d'avoir été étranger.

Or les Hébreux ne sont pas les seuls étrangers vivant en Égypte et la quittant. Ex 12.38 rapporte que, quand ils franchissent la mer des Joncs, « une foule bigarrée prend la route avec eux emmenant de grands troupeaux de brebis et de bœufs » (Exode 12.38). Le vocabulaire employé suggère au lecteur l'image de l'armée babylonienne forte de ses nombreux mercenaires étrangers (Jérémie 50.37). Ce n'est donc pas la fuite d'un ramassis d'esclaves auquel le récit de l'Exode nous donne d'assister mais le cortège triomphal d'une humanité libre et riche. Mais cette lecture élargie voire universaliste de l'événement de la Pâque ne manque pas de susciter une réaction chez certains commentateurs ou rédacteurs ultérieurs. Ces autres étrangers mêlés aux Hébreux ne seraient-ils pas à l'origine de l'idolâtrie du taureau d'or (Ex 32) ? Ne constituent-ils pas le noyau de ces révoltés qui, en plein désert, réclament toujours plus de viande (Nb 11.4) ? Ne préfigurent-ils pas ces Moabites et autres Ammonites indûment mariés à des Juïds selon Moïse et Néhémie (Néh 13.3) ?

La double lecture d'Ex 12.38 ouvre bel et bien le débat sur la place de l'étranger dans la Bible. Car, en Israël, l'histoire des exils des ancêtres joue un rôle essentiel dans la perception de la place des migrants.

Au fil des codes législatifs, la place de l'étranger

Le terme le plus couramment traduit dans nos bibles par « étranger » est le mot hébreu *ger* (à prononcer comme le français « guère ») qui dépend d'un verbe *gwr*, (prononcer « gour ») qu'on peut traduire par « séjourner ». Le *ger* est un hôte qui, seul ou en famille a quitté son clan et son village et demeure un certain

temps loin de chez lui. Il peut venir d'un pays étranger mais aussi du village voisin. Le sens du terme est donc plus étendu que celui du mot « immigré ». Il rejoint celui d' « étranger » en ce qu'il dépend du contexte social dans lequel il apparaît. Dans certains endroits, est « étranger » quiconque habite à plus de 10 km de la commune.

Dans la plupart des textes bibliques où apparaissent ces termes de *ger* et *gwr*, ils sont connotés positivement. Ainsi, dans le *Code de l'alliance* (Ex 20, 22-23,19), le respect du migrant est mentionné à deux reprises : «*l'étranger, tu ne l'exploiteras pas, tu ne l'opprimeras pas, car vous avez été étrangers au pays d'Égypte. Vous n'opprimerez ni la veuve ni l'orphelin. Si tu les persécutes, et qu'ils m'implorent, je serai à l'écoute de leurs cris*» (Ex 22.20 ; voir aussi 23.9)

Qui opprime l'étranger, la veuve ou l'orphelin réitère les geste de Pharaon. Il remet en cause le mythe fondateur d'Israël et donc Israël lui-même. Le point de vue n'est donc pas seulement éthique mais théologique et politique.

On retrouve cette formulation dans le discours du temple de Jérémie (7.6 voir aussi 22.3-4) qui fait du res-

pect de ces trois catégories de personnes la condition *sine qua non* de l'existence de Jérusalem et de son temple. Il est en effet possible que le *Code de l'alliance* ait été initié avant l'exil à Babylone, et que le motif du *ger* / étranger recouvre la réalité des nombreux réfugiés présents dans le pays de Juda à la suite de l'invasion de l'Israël du Nord par les Assyriens. Au passage –car nous y reviendrons– le code de l'alliance préconise que si on trouve dans la campagne une bête mort, la viande en est jetée aux chiens (Ex 22.30).

Si on peut lui supposer aussi une origine pré-exilique, le *Code deutéronomiste* (Dt 12 à 26) qui réactualise en partie le code de l'alliance, a sans doute été remanié pendant et après l'exil à Babylone. Il reprend et renouvelle le thème de la protection du *ger* / étranger que Dt 24.14-18 décrit comme un journalier précaire qui doit être aidé en mémoire de la libération opérée par YHWH en Égypte. La suite du texte en fait, avec l'orphelin et la veuve, le bénéficiaire des épis, olives et autres grappes laissés pour glanage après la récolte. Ici encore le souvenir de l'Exode est rappelé (v. 22). De plus, aux côtés de la veuve, de l'orphelin et du lévite, le *ger* bénéficie d'une dîme prélevée tous les trois ans (Dt 14.28-29). Il est également convié à participer aux réjouissances de Pentecôte/ *Shavouot* (Dt 16.11) et des Cabanes/*Soukhôt* (v. 14) mais n'est pas mentionné quand il est question de celle de Pâque (v. 1 à 8).

Dans ce code deutéronomiste apparaît une autre figure de l'étranger. Le terme de *nôkry* qui le désigne laisse entendre que cet étranger est reconnu comme tel à son apparence ou à son vêtement. Le verbe rare *nkr* associé à ce nom semble signifier « se déguiser ». Il s'agit donc d'un étranger visible. L'étranger *nôkry* apparaît en Dt 15.3 au sujet de la remise de dette qui

doit être effective tous les 7 ans à l'exception de la dette du *nôkry* clairement distingué du frère. Or on notera que si, dans le code de l'alliance, la viande de la bête trouvée morte était jetée au chiens, et si, selon Dt 14,21, sa consommation est toujours interdite aux gens d'Israël, elle peut être donnée à manger à l'étranger/*ger* et elle peut être vendue à l'étranger/*nôkry* ! Le terme de *nôkry* pour désigner cet étranger perçu comme une menace est d'une part celui qu'emploie systématiquement le livre de Néhémie à propos des mariages condamnés entre Israélites et non-israélites (Esd. 10,2-18) et d'autre part celui qui qualifie les prostituées contre lesquelles plusieurs Proverbes mettent en garde (Prv 6.24 ; 7.5 ; 23.27).

Comme son nom l'indique, le *code de sainteté* (Lévitique 17-26) souligne fortement la nécessité pour tout le peuple d'Israël d'être saint comme YHWH est saint. On y retrouve certains éléments du code deutéronomiste comme la possibilité pour le *ger* de glaner (Lv 19,10) ou le rappel de l'oppression en Égypte qui motive une attitude favorable envers l'étranger (Lv 19.33-34). La nouveauté du code de sainteté quant à l'étranger tient à ce que le *ger* n'a plus désormais systématiquement le visage d'un pauvre. Il peut être riche et même posséder des esclaves, y compris des esclaves juifs qu'il devra toutefois libérer quand viendra l'année jubilaire (Lv 25.47-55). De son côté le juif pourra posséder des esclaves s'ils ne sont pas Juifs eux-mêmes (Lv 25.44-46) mais membres des nations. Car le Juif appartient déjà à YHWH (Lv 25.42). Enfin le code de sainteté innove en ce qu'il demande d'aimer le *ger* comme un frère (Lv 19.34).

Jésus figure de l'étranger

Ces quelques lignes esquiscent les contours de ce à quoi ressemblent les étrangers de la Bible, leurs statuts, leurs droits, les craintes qu'ils suscitent. Au fil du temps et au prisme des théologies, l'étranger a plusieurs visages dans la Bible. Un double mouvement s'y dessine toutefois, fait d'acceptation, d'intégration et fina-

lement d'amour d'un étranger précaire d'une part, de peur pour Israël de perdre un peu de son identité éthique et religieuse, d'autre part.

Ce double mouvement, qui ne nous est pas inconnu, agite aussi les récits évangéliques.

Dans sa discussion avec le scribe, Jésus fait du commandement de l'amour du prochain une des deux clefs qui ouvrent les Écritures (Mc 12.29-30). En Lévitique 19.17-18 puis 33-34, le prochain est successivement le frère et l'étranger. À toutes les pages des évangiles s'avancent des Romains, des Samaritains et autres femmes et hommes d'au-delà des frontières. Fils de Joseph à Nazareth, Jésus est pour les gens de Jérusalem un étrange prophète de Galilée. Il devient ainsi une figure de l'étranger. Son origine constitue un véritable obstacle à la mission chrétienne auprès des Juifs. En vain, Matthieu et Luc font tout ce qu'ils peuvent pour qu'il soit reconnu comme juif et fils de David. De là les généalogies (droit du sang) et les deux récits de la nativité à Béthleem (droit du sol ?). Mais c'est en vain car les généalogies de Jésus ne vaudraient que s'il était fils de Joseph et il est fils de Dieu. S'il est né sur le sol de Judée, c'est par la volonté de Rome (Luc) et pour en être très vite chassé (Matthieu).

Ces éléments avancés dans les évangiles de l'enfance sont contrebalancés par le souci de transmettre autre chose. Jésus est pour tous Nazoréen, un terme dont il n'est même pas sûr qu'il renvoie à une patrie. Jésus n'a de droit du sang que celui de fils de l'homme. Il n'a pas droit au sol où reposer sa tête. Finalement, livré aux occupants, il abreuva de son sang les sillons de l'histoire.

Au printemps dernier, certains ont cru pouvoir refuser à des gens fuyant la guerre le droit de fouler notre sol au motif qu'ils n'étaient pas chrétiens. Simon était sans doute juif. Ilaida Jésus à porter la croix. Il venait de Cyrène qui se trouve en Libye. C'est de là aujourd'hui que partent les bateaux. ☩

Vers l'Amérique.
Sculpture de Karel Dvorák réalisée en 1925 et exposée à la Galerie nationale de Prague.





Un engagement durable

Depuis de nombreuses années, les protestants français, particulièrement luthéro-réformés, prennent position pour défendre les droits et la place des migrants, des réfugiés, des exilés dans notre pays. Trois raisons peuvent expliquer cet engagement.

Didier CROUZET.
Pasteur, il est secrétaire général de l'Église protestante unie de France.

La première raison tient aux résonnances bibliques et spirituelles de la figure de l'étranger (voir l'article de Jean-Pierre Sternberger, page 24).

Ensuite, l'histoire de l'Église protestante unie rend ses membres particulièrement sensibles à la question des étrangers et des minorités. Au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685, deux tiers des protestants durent fuir le Royaume. Ces exilés se réfugièrent en Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Suisse, aux États-Unis, en Afrique du Sud. En France, jusqu'à la Révolution, les protestants furent des sans-papiers puisque l'État civil était tenu par l'Église catholique. Et puis le protestantisme garde la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

En troisième lieu, les migrations récentes ou plus anciennes ont amené dans les paroisses de l'EPUdF un certain nombre de chrétiens d'origine étrangère qui se sont installés durablement et qui contribuent fortement à la vitalité de nos communautés. Dans certaines Églises locales, 80% de la communauté est d'origine africaine. Cette multi-culturalité se retrouve au sein du corps pastoral puisque 22% des pasteurs sont d'origine étrangère.

En conséquence, de très nombreux diaconats ou services d'entraide accueillent des populations étrangères, souvent avec d'autres associations, et proposent accompagnement administratif, hébergement, aide alimentaire, alphabétisation, convivialité.

Ainsi, lorsque notre Église s'exprime sur cette question, elle ne se situe pas en sur-

plomb, elle ne cherche pas à donner des leçons à quiconque : elle parle au nom de ses convictions, forgées par son histoire et sa mémoire des textes bibliques, et à partir de son expérience de l'accueil. Elle ne se penche pas sur une question qui lui est extérieure : les migrants font partie de la vie quotidienne de nos communautés.

Depuis 1998, un fil rouge

Au cours des vingt dernières années, plusieurs temps forts jalonnent l'engagement de notre Église.

C'est d'abord le **synode national de l'Église réformée de France réuni à Rezé-les-Nantes, en 1998**, consacré tout entier au thème de l'étranger. Le travail synodal avait été lancé dès 1996 en vue du synode de 1998, tenu quatre cents ans après la promulgation de l'Édit de Nantes. Le préambule de la décision précise : «*Au moment de se prononcer sur cette question des étrangers, le synode se souvient de la manière dont les artisans de l'Édit de Nantes, il y a 400 ans, se sont souciés de permettre à des êtres humains déchirés par de profonds différends, de vivre ensemble dans l'espace d'un même royaume*». Le ton est donné : il ne s'agit pas de réfléchir en termes d'exclusion et de séparation mais en termes d'accueil. Sans méconnaître les attitudes de repli et de peurs que la situation fait peser sur nos concitoyens, le texte affirme ensuite que «*les discours et attitudes racistes et xénophobes, qui diabolisent l'étranger et le rendent responsables de tous les maux et désordres, sont radicalement incompatibles avec l'ouverture et l'accueil que prône la foi chrétienne*». Le synode de 1998 adresse un certain nombre d'ap-

pels : aux Églises locales, afin qu'elles s'attachent à être des lieux communautaires et qu'elles organisent l'accueil des étrangers ; aux membres des Églises, afin qu'ils traduisent leurs convictions dans leur vie sociale et citoyenne ; à tous ceux qui résident en France, français et étrangers, en souhaitant qu'ils construisent ensemble un espace de coexistence solidaire ; à ceux qui détiennent une parcelle d'autorité, afin «*qu'elles prennent toutes les mesures nécessaire pour enrayer la haine et l'exclusion*», «*qu'ils prônent une politique d'asile digne de ce nom*».

Le Synode enfin retient plusieurs propositions d'actions : parrainages de sans-papiers, appel à la régularisation, interpellation au gouvernement pour qu'il réfléchisse au droit de vote des étrangers lors d'élections locales.

Ce travail entamé il y a vingt ans est en quelque sorte le socle sur lequel l'Église réformée de France puis l'Église protestante unie va inlassablement se mobiliser et interpeller l'opinion ainsi que nos gouvernements. Il constitue la matrice des positions prises au cours des années qui vont suivre.

Un engagement persévérant

En 1999, le **synode de Fréjus-Saint Raphaël** vote un vœu appelant à la poursuite de la solidarité avec les sans-papiers. Cinq ans plus tard, le synode du Cognacais «*rappelle son attachement indéfectible au droit d'asile, issu d'une tradition qui prend racine dans les Écritures et les valeurs fondamentales de la République*». En 2006, le **synode national de Paris** s'inquiète du durcissement des lois concernant les étrangers (droit d'asile, atteintes au droit à vie familiale ...). Faisant référence au synode de 1998, il demande aux Églises locales et à leur membres «*d'être attentifs aux étrangers qu'ils côtoient près de chez eux (...), de se rapprocher des associations qui soutiennent les étrangers et défendent leurs droits fondamentaux*».

Du côté de l'Église évangélique luthérienne de France (EELF), les **synodes**

généraux de 2006 et de 2007 travaillent la question des étrangers et de l'immigration. Les délégués au **synode national réformé à La Force (2010)** s'émeuvent du nouveau projet de loi concernant la situation des étrangers en France. Ils expriment leur «*vive inquiétude aux législateurs*» et demandent au Conseil national «*de se faire l'écho de ces préoccupations auprès du gouvernement*». Ils exhorte «*les Églises locales à interpeller les élus locaux sur ce sujet*».

En 2014, après le démantèlement des camps d'exilés à Calais, le **synode national d'Avignon** «*charge le Conseil national de l'EPUdF et le conseil de la Fédération protestante de France de demander au premier ministre et au ministre de l'Intérieur de mettre en place une politique généreuse et réaliste d'accueil et d'hospitalité*». Le **synode de Nancy réuni en mai 2016** enfonce le clou. Indigné par le caractère parcimonieux de la politique d'accueil de notre pays, il vote deux vœux, l'un réclamant l'instauration de couloirs humanitaires, un autre demandant qu'une protestation/manifestation symbolique et publique soit organisée. (*Celle-ci s'est déroulée autour du 14 juillet 2016 sous la forme d'une campagne d'opinion intitulée «Les exilés : l'accueil d'abord».*)

Un engagement enraciné régionalement et localement

On le voit, la préoccupation envers les migrants est portée de manière récurrente par le **synode national**. Elle est encore plus présente dans les **synodes régionaux**. Depuis 1998, quasiment chaque année sont votés un ou plusieurs vœux sur cette question. Les **synodes** l'abordent sous quatre angles :

■ **Le rappel de quelques fondamentaux** : le message évangélique qui fonde la dignité de chaque être humain, recherche la justice, et libère des préjugés ; l'égalité de droit de tous ceux qui vivent dans un même espace ; les valeurs d'hospitalité et d'accueil inconditionnel ; l'étranger comme autre «*nous-mêmes*».



La pasteur Milena Martinat, déléguée de l'Église vaudoise italienne au synode national, présente l'exposition des dessins de Francesco Piobbichi « Espoir en Méditerranée ».

■ **L'interpellation aux autorités** : les synodes appellent le gouvernement et les parlementaires à mettre en œuvre une politique d'asile digne de ce nom ; ils appellent au respect du droit dans les centres de rétention ; ils dénoncent les politiques sécuritaires ; ils soutiennent l'accueil des réfugiés d'Irak et de Syrie dans notre pays.

■ **L'engagement citoyen** : les synodes dénoncent les attitudes racistes et xénophobes ; ils relaient les appels de la Cimade et encouragent les membres des Églises à s'engager dans le débat public et à interroger leurs concitoyens ; ils appellent à la mobilisation : « cercles de silence », lettre aux élus...

■ **La réflexion et l'accueil dans les Églises locales** : les synodes encouragent les Églises locales à débattre, s'informer,

accueillir, prier ; ils leur recommandent d'instaurer dans le calendrier paroissial « une semaine de l'accueil de l'étranger », prévoyant temps de sensibilisation, appel à la prise de conscience, actions à soutenir ou à mener comme l'ouverture de locaux inoccupés pour loger des migrants en situation irrégulière.

Pour relayer ces différents appels et prises de positions, le Conseil national interpelle, chaque fois que nécessaire, le Conseil de la Fédération protestante de France et travaille en concertation avec la Cimade et la Fédération de l'entraide protestante. Selon les circonstances, son président adresse des courriers au président de la République, au ministre de l'Intérieur, au ministre des Affaires étrangères, au secrétaire d'État au Logement.

Le nombre et la fréquence des décisions prises par nos synodes ces vingt dernières années montrent que la question des étrangers, des migrants, des exilés, est intimement liée à la vie de notre Église. Car en vérité, il ne s'agit pas d'une question, mais d'hommes, de femmes, d'enfants qui vivent au milieu de nous, dans nos villes, nos villages, nos paroisses. Leur vie est tissée à la nôtre, irrémédiablement. Les défendre, c'est défendre le projet d'une humanité solidaire et fraternelle. ■



Daniel CASSOU.
Pasteur, il est chargé de la communication de l'Église protestante unie de France.

Exilés, l'accueil d'abord !

La moitié des paroisses de l'Église protestante unie de France ont répondu à l'appel du synode national lancé en mai dernier à Nancy, pour une protestation publique et une mobilisation symbolique en faveur de l'accueil des exilés.

Une protestation publique

À l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, qui rassemble tous les Français autour de la devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité, la volonté du collectif est de proclamer : *Exilés : l'accueil d'abord !* Il demande que cet accueil soit conforme aux principes républicains et aux capacités de la France. Que la fraternité, berceau des Droits de l'Homme se concrétise par un accueil plus généreux des exilés à la hauteur des engagements pris par l'État français. Face au drame historique qui se déroule en Europe en Méditerranée, la France doit et peut faire mieux pour accueillir ces hommes, ces femmes et leurs enfants qui fuient, au péril de leur vie, leur pays dévasté par la guerre ou la famine.

Le synode national réuni à Nancy a pris, le 8 mai 2016, la décision suivante¹ : « *Un drame historique se déroule à nos portes : par milliers des gens meurent de refuser la guerre et l'oppression, de choisir la vie et la liberté. Ne les accueillir qu'avec parcimonie est indigne de notre héritage spirituel et est insupportable pour nos consciences. (...) Le synode national de l'Église protestante unie de France (...) décide de l'organisation d'une protestation / manifestation symbolique et publique, et charge le Conseil national d'en déterminer les modalités pratiques* ». (79 pour, 1 contre)

Le Conseil national s'est aussitôt mis au travail et Laurent Schlumberger, président du Conseil national a écrit les 25 mai et 18 juin 2016 à toutes les président(e)s des Églises locales et pasteurs pour leur présenter les enjeux et les modalités de cette mobilisation publique et symbolique.

Il a interpellé les membres de la Fédération protestante de France, et les instances œcuméniques et interreligieuses pour constituer un collectif. 13 partenaires répondent favorablement à cet appel².

1) Cette décision s'inscrit à la suite de la recommandation n°2 de l'assemblée générale 2016 de la Fédération protestante de France et des actions de la Fédération de l'entraide protestante.

2) Liste du collectif : Coexister, la Communauté des Diaconesses de Reuilly, les Écclaireuses et éclaireurs unionistes de France, la Fédération de l'entraide protestante, la Fédération protestante de France, la Fondation Diaconesses de Reuilly, l'Institut protestant de théologie, La Cimade, Mission populaire évangélique de France, l'Union bouddhiste de France, l'agence de communication Aggelos, l'hebdomadaire Réforme, le portail Regardsprotestants.com.

Liberté, égalité, fraternité... mais un accueil étriqué

Aux conflits qui ravagent l'Irak depuis une génération s'est ajoutée depuis cinq ans la guerre en Syrie, sous ses multiples visages. Quatre millions de personnes cherchent un refuge là où elles le peuvent.

La France a consenti un accueil spécial de 30 000 réfugiés, sur deux ans. C'est beaucoup moins que les pays voisins de la Syrie ou que l'Allemagne ; c'est même moins



Les partenaires engagés de la campagne « Exilés, l'accueil d'abord ».

François Clavairoly,
président de la Fédération protestante de France (FPF),

Geneviève Jacques,
présidente de La Cimade,

Minh-Tri Vo, vice-présidente de l'Union bouddhiste de France,

Laurent Schlumberger,
président de l'Église protestante unie de France,

Radia Bakkouch,
présidente de l'association Coexister France,

Jean Fontanieu, secrétaire général de la Fédération de l'entraide protestante (FEP).

de la moitié de l'effort du Canada par exemple, pourtant deux fois moins peuplé que la France. À la fin mai, neuf mois après cette annonce, moins de 500 personnes avaient été accueillies dans ce cadre.

La France, l'un des pays les plus riches du monde, berceau des Droits de l'Homme, n'est pas à la hauteur de ses capacités et n'honore pas ses principes. Elle doit d'urgence mettre en place une politique d'accueil plus généreuse.

La France doit faire plus et mieux

Le respect des principes de dignité, de liberté, de fraternité, commande de porter un regard fondamentalement positif sur celles et ceux qui se risquent à l'exil. Les engagements de la France en matière de Droits de l'Homme doivent la conduire à s'éloigner de solutions juridiquement douteuses, telles l'accord entre l'Union européenne et la Turquie, et à accorder une protection plus large. Cette crise n'est pas provisoire. Les conflits qui donnent naissance à tant de tragédies et d'exils, les migrations pour raisons écologiques et économiques, vont durer. Il est vain d'espérer un retour proche à la normale. Fermer toujours plus les frontières n'a jamais été une solution. La politique d'accueil doit s'inscrire dans la longue durée. Il faut répéter, face aux préjugés, que l'arrivée d'exilés est

un atout y compris économique pour les pays d'accueil, et non un fardeau.³

Un accueil plus généreux serait au service du rayonnement international de la France, qui est de plus en plus vue dans le monde, à commencer par les exilés eux-mêmes, comme un pays inhospitalier, friable, ne mettant plus vraiment en œuvre ses convictions.

Une majorité de Français souhaite un accueil plus généreux

82 % des Français souhaitent que la France accueille des réfugiés. 63 % estiment que la France doit faire plus. 9 % – soit 6 millions de Français – sont prêts à ouvrir la porte de leur logement dans ce but.⁴ Cette enquête confirme celle publiée par la Fondation Bertelsmann.⁵

Beaucoup de responsables français et européens semblent paralysés par les rhétoriques populistes et d'extrême-droite. Or les Français, comme les européens dans leur ensemble, attendent de leurs responsables un élan à la fois volontariste et réaliste en faveur d'un accueil plus large des exilés qui fuient l'horreur et la mort. La France doit s'engager davantage et être à l'initiative d'un effort européen généreux et équitable.

Accueillir, parce que ça nous est donné

Le pasteur Didier Fievet rappelait dans sa méditation biblique⁶ que l'accueil est notre vocation. Voici quelques extraits « *Nos choix éthiques et politiques ne sont pas la condition de notre identité chrétienne, ils en sont la conséquence, selon ces mots prêtés à Luther* : "ce n'est pas parce que nous faisons le bien que Dieu nous aime, mais c'est parce que Dieu

3) Voir par exemple les rapports annuels de l'OCDE www.oecd.org

4) Sondage Globescan / Amnesty international, 19 mai 2016. www.amnesty.fr

5) Le 16 février 2016. www.bertelsmann-stiftung.de

6) Cette méditation est téléchargeable <http://accueillons-les-exiles.fr/>

nous aime qu'il peut nous arriver de faire du bien." Il ne nous est pas commandé d'accueillir, il nous est donné d'accueillir. Ce n'est pas d'abord un devoir moral, c'est d'abord un don.

Car ce qui nous est donné, c'est d'être nous-mêmes des accueillis. Ce qui nous est donné, c'est de dépendre nous-mêmes de la seule bonté de Dieu et des autres. Et de nous y abandonner. Remettre son identité ultime dans les mains de Dieu, c'est laisser parler en soi sa Parole qui nous donne l'audace de croire, d'espérer et d'aimer. »

Une réelle mobilisation sur le terrain

Concrètement deux actions symboliques étaient bien relayées :

- l'affichage d'une bannière sur les façades des églises, temples, associations et bâtiments pour porter ce message.
- l'interpellation des élus sur les réseaux sociaux ou par courrier pour un engagement concret dans les communes, les départements et l'État.

Deux cents Églises locales et associations partenaires ont répondu à cet appel par l'affichage d'une bannière. De nombreuses initiatives ont été menées en partenariats : conférences, cultes, point presse, cercles de silence, exposition, collecte de produits alimentaires et de vêtements, distribution de badges, lettre d'interpellation aux élus...

C'est donc une mobilisation réelle qui s'est vécue, organisé par les Églises locales qui a permis de renforcer des liens entre Églises, diaconats et partenaires associatifs

Des outils d'animation et de réflexion

La plateforme web d'information et de documentation : accueillons-les-exiles.fr ouverte le 15 juin a été bien utilisée. Elle présente des textes argumentaire, une méditation biblique, des communiqués, la liste des partenaires, les modalités pour la campagne médiatique sur les réseaux sociaux, un modèle de lettre-type destinée aux autorités locales, régionales et

nationales, l'enquête d'Amnesty internationale et des documents de la Fédération de l'entraide de France enfin le téléchargement de bannières et affiches et de l'exposition des dessins *Espoir en Méditerranée*.

Une exposition appréciée : Espoir en Méditerranée

Cette exposition de 60 dessins retrace le parcours des immigrés, leurs douleurs, leurs espoirs, la vie quotidienne en exil. Francesco Piobbico, travailleur social à Lampedusa (Italie) dessine dans le cadre du projet *Mediterranean Hope*. Son coup de crayon est aux couleurs de l'arc-en-ciel pour parler d'espoir, mais il traduit aussi le drame quotidien que subissent les exilés aux portes de l'Europe.

Cette exposition a été téléchargée plus de 500 fois sur le site pour créer un espace d'animation et de réflexion.

Un faible engagement sur les réseaux sociaux

La communication sur les réseaux sociaux a été plus limitée sur facebook. com/accueillonslesExiles : 943 mentions « j'aime » et twitter.com/accueillonsles : 69 abonnés uniquement ! Il est donc difficile d'évaluer l'impact de la campagne sur les réseaux sociaux du 11 au 14 juillet 2016 sur les comptes Facebook de F. Hollande, M. Valls, B. Cazeneuve, J.M Ayrault. Ils ont cependant été personnellement informés de cette protestation par Laurent Schlumberger. Le président François Hollande lui a répondu par courrier le 25 juillet 2016.

Une couverture limitée dans les médias

Le culte d'adieu à Michel Rocard le 7 juillet à Paris et l'attentat du 14 juillet à Nice ont focalisé les médias. À noter des articles publiés dans *La Croix*, dossier dans *Réforme, Regards protestants, Osservatore Romano*, des journaux régionaux et la presse régionale protestante et des interview radio : *France Info, RCF, Fréquence protestante...*

Premiers constats

- Cette protestation publique est une première pour l'EPUdF. La décision du synode national de Nancy en mai 2016 a été une force d'impulsion auprès d'autres partenaires pour créer un collectif dans l'urgence de cette action,
- Cette protestation est d'abord une démarche citoyenne, d'où l'absence de logo ou de verset biblique sur les banderoles qui traduit la volonté de s'engager dans la vie de la Cité,
- Les Églises locales ont majoritairement répondu à l'appel du synode national, ce qui, à cette période de l'année, est remarquable. Cette action s'est poursuivie par une sensibilisation durant tout l'été, par la permanence de nombreux lieux d'affichage et d'exposition,
- Cette mobilisation devrait être évoquée lors des synodes régionaux de novembre prochain pour poursuivre un engagement avec les partenaires,
- Au niveau national, vu les délais très courts, et sans doute aussi pour des rai-

sons internes, la Conférence de évêques et l'Église orthodoxe n'ont pas pu participer à ce collectif ainsi que le Consistoire juif et le Conseil du culte musulman. Seuls l'Union bouddhiste de France et l'association interreligieuse et interconvictionnelle *Coexister* ont contribué à cette mobilisation. La mobilisation de partenaires œcuméniques, interreligieux et laïques s'est plusieurs fois mise en place au niveau local,

- L'Union des Églises protestantes d'Alsace et Lorraine s'est associée indirectement en organisant un point presse le 7 juillet à Strasbourg,
- La mobilisation des jeunes au Grand KIFF lors du flash mob et d'un débat autour des 150 thèses 2017 ont été des temps de sensibilisation importants.
- Des Églises locales ont prévu des animations lors de leur journée d'Église, ou dans des cycles d'animation durant l'automne.

Si les routes de l'exil perdurent, des chemins d'hospitalité s'ouvrent, pour des rencontres porteuses de fraternité et d'espoir. *Exilés : l'accueil d'abord !* est l'une de ces pistes soutenues par ce collectif. ■



L'affiche de la campagne « Exilés : l'accueil d'abord ! »



Christine LAZERGES.
Présidente de la
Commission nationale
consultative des droits
de l'homme (CNCDH).

Les mineurs isolés migrants

« J'étais étranger et vous m'avez accueilli... »
Évangile de Matthieu 25.25

Il s'agit de mineurs, ce sont des enfants, des enfants isolés c'est-à-dire sans un seul répondant adulte et des enfants migrants, des enfants qui ont franchi des frontières, ils deviennent alors des étrangers. Voilà que parlant de migrants, le mot frontière ne peut être évité, il surgit. La frontière marque une limite, un interdit celui de la franchir. Ce peut être un mur, une clôture mais aussi un fleuve, une mer, un col en montagne, une simple ligne tracée sur une carte. La frontière protège autant qu'elle exclut. Le migrant n'est autre, depuis la nuit des temps, que celui qui franchit une ou plusieurs frontières pour échapper à la misère, à la guerre, à la torture ou de façon plus neutre qui part s'installer dans un autre pays que le sien. Le migrant devient un exilé. **Des enfants seuls peuvent être des exilés.** Quels sont alors leurs droits, alors que la Convention internationale des droits de l'enfant a pour fil rouge l'intérêt supérieur de l'enfant, et fait bénéficier les mineurs de tous les droits fondamentaux ? Quels sont les devoirs du pays où l'enfant s'est arrêté ?

Être migrant n'est pas en soi une catégorie juridique

De fait, un migrant devient un étranger avec tout ce que cela recèle de sentiments contradictoires de la part des habitants installés à l'intérieur des frontières et de privation de droits dans le pays où vous échouez, souvent après un périple terrifiant. Le terme de migrant concerne des personnes en mouvement sans installation durable, il en est ainsi des quelques 300 mineurs dans la « jungle » de Calais cet été. Quand la personne adulte ou enfant séjourne durablement dans un pays autre que le sien, elle devient « immigrée » et peut se voir attribuer différents statuts

définis par des lois nationales ou aucun statut si elle est « sans papier », c'est-à-dire sans titre de séjour. Peut-être deviendra-t-elle « réfugiée » et bénéficiera-t-elle alors d'un statut qui emporte une protection au nom du droit d'asile reconnu par le préambule de notre Constitution dans les termes suivants : « *Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur le territoire de la République* » et par la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés. Les conditions du préambule de notre Constitution ou de la Convention de Genève sont difficiles à réunir. Le migrant, même mineur, doit justifier qu'il a subi, ou qu'il a craint de subir, des persécutions dans son pays d'origine en raison de ses opinions politiques, de son appartenance ethnique ou religieuse ou à certains groupes. Le terme « réfugié » désigne en droit le statut d'une personne, un enfant ou un adulte, qui a sollicité une protection internationale et à qui le droit d'asile est reconnu en référence à la Convention de Genève sur les Réfugiés de 1951. Ce statut ouvre des droits définis par le droit international.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), dans quatre avis depuis 2014, s'est penchée sur la situation des mineurs isolés migrants en France de façon générale mais aussi plus spécifiquement à Calais, à deux reprises à un an d'intervalle, et à Grande Synthe¹. Nous sommes loin en France, en Europe et ailleurs, de faire notre loi du judaïsme et du christianisme qui nous vient du Lévitique : « *L'étranger qui séjourne parmi vous, sera comme celui qui est né parmi vous, et vous l'aimerez comme*

1) www.cncdh.fr Avis du 26 juin 2014, Avis du 2 juillet 2015, Avis du 26 mai 2016, Avis du 7 juillet 2016. Tous sont publiés au Journal officiel de la République française.

vous-même, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte » (Lv 19.33-34). C'est de fraternité dont il est question dans ce verset du Lévitique et d'une fraternité qui doit se conjuguer avec la solidarité.

Quelle fraternité à l'égard des mineurs isolés migrants ?

Le second alinéa de l'article 1^{er} de la Déclaration universelle de 1948 dit ceci : « *Tous les hommes sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* » ; en écho comment ne pas penser au « *Caïn qu'as-tu fait de ton frère ?* ». La fraternité républicaine de notre devise n'est pas étrangère à la fraternité judéo-chrétienne mais aussi à la fraternité au cœur de nombre de religions et philosophies. Le mot « fraternité » vient



Classe dans la « Jungle » à Calais.
L'affectation récente par le ministère de l'Éducation nationale de deux enseignants spécialisés permet d'assurer un minimum d'instruction aux enfants vivant dans ce bidonville.

du latin « *frater* » qui désigne tout membre de l'espèce humaine. Étymologiquement, la fraternité est donc intrinsèque à l'espèce humaine. Elle n'est autre que la reconnaissance de l'altérité, elle est le défi de l'altérité. L'autre différent, parce qu'étranger est son égal en droits et en dignité. La fraternité signifie qu'il n'y a pas d'étranger sur cette terre et pourtant. Pour cet enfant ou cet adolescent isolé et migrant, particulièrement vulnérable, aucun droit fondamental comme le droit à l'éducation, pour prendre ce seul exemple, ne devrait lui être refusé, d'abord par fraternité.

L'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant reprennent l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme en énonçant que « toute

personne a droit à l'éducation ». Quant à l'article 2 du Protocole n°1 additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, il stipule que « *nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction* ». Insistant sur l'éminence de ce droit, « *indispensable à la réalisation des droits de l'homme* », la Cour européenne des droits de l'homme proclame qu'il occupe dans une société démocratique « *une place si fondamentale, qu'une interprétation restrictive de la première phrase de l'article 2 ne correspondrait pas au but et à l'objet de cette disposition* ». Pèse ainsi sur l'État la double obligation de garantir à tous et sans discrimination un droit d'accès effectif aux établissements scolaires existants (primaires, secondaires et supérieurs) et d'assurer la reconnaissance officielle des études accomplies afin de permettre l'utilisation des diplômes sur le plan professionnel.

En droit national, aux termes de l'article L. 131-1 du Code de l'éducation : « *L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans* ». En application de ces dispositions, la circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 énonce que « *l'éducation est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national, quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur* ». Mais, entre les textes et leur mise en œuvre, que la distance peut être grande ! Ainsi trop enfants vivant dans le bidonville de Calais, et bien d'autres encore, n'ont pas accès à la scolarité organisée par l'État. Cette situation a pour conséquence immédiate de faire peser sur les associations la tâche extrêmement difficile de développer des solutions de remplacement, comme le fait à Calais l'*École laïque du chemin des Dunes*, comme le font de nombreuses autres associations et de nombreux bénévoles à travers le pays ; il faut citer l'action remarquable du Réseau éducation sans frontières (RESF). À Calais, les choses ont un peu bougé par l'affectation récente de deux enseignants spécialisés relevant du ministère de l'Éducation nationale pour assurer l'instruction des enfants vivant dans le bidonville. Cela devrait permettre

d'installer deux classes pouvant accueillir jusqu'à 60 enfants âgés de 6 à 16 ans, mais c'est encore très insuffisant.

Par fraternité la société civile, indispensable au fonctionnement d'une société et qui comprend bien évidemment les Églises, pallie les manques de l'État. La fraternité seule cependant ne suffit pas, elle induit la solidarité, elle suppose de construire des solidarités.

Quelle solidarité à l'égard des mineurs isolés migrants ?

La solidarité suppose la construction collective d'une cohésion sociale fondée sur le partage, la redistribution et la lutte contre toutes les formes de discriminations ; la tâche est rude, elle concerne chacun d'entre nous.

La solidarité doit en premier lieu exister entre l'État et les collectivités territoriales, en l'occurrence s'agissant des mineurs isolés essentiellement entre l'État et les directions de l'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux. Or, le renvoi de balle de l'un à l'autre ou des services de l'État aux services des départements ou des régions est coutumier même si la répartition des compétences est assez claire. En deuxième lieu, la solidarité entre les pouvoirs publics et la société civile est essentielle. Ceci veut dire, par exemple, un juste soutien des associations nombreuses sans qui les pouvoirs publics ne peuvent pas remplir leurs missions. En troisième lieu, au plus près du terrain, la solidarité se joue directement entre les représentants de la société civile et les mineurs isolés, migrants ou non. Citons parmi tant d'autres actions de tant d'autres ONG, le rôle de France Terre d'Asile (FTDA) en matière d'hébergement d'urgence des mineurs isolés migrants.

Il va de soi que c'est dans l'asile que s'exprime avec le plus de visibilité la solidarité à l'égard de ces enfants étrangers non accompagnés, seuls, si facilement la proie de passeurs ou même de traite ou d'exploitation des êtres humains. *Le Monde*

titrait le 3 octobre 2015 : « *L'asile un naufrage européen* » ; le 1^{er} août 2016, le titre pourrait être le même avec de surcroît cet accord inique intervenu entre l'Union européenne et la Turquie d'Erdogan le 18 mars 2016. La CNCDH, avec bien d'autres, ne cesse d'appeler à une réelle solidarité de l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Concernant les mineurs isolés, l'accès à l'asile est entravé par deux difficultés majeures : d'une part, la détermination de l'âge et d'autre part, l'accompagnement indispensable par un administrateur *ad hoc*. Garantir le droit pour le jeune isolé étranger, en général âgé de 16 à 18 ans, à un établissement loyal de sa minorité n'est pas acquis, d'autant plus que n'est toujours pas exclue pour cet établissement l'expertise osseuse dont la marge d'erreur est de 18 mois ! Par définition un enfant dont la minorité est établie ou simplement présumée, est juridiquement incapable d'exercer ses droits, d'où l'importance de le faire représenter aussi vite que possible dans une procédure de demande d'asile par un administrateur *ad hoc*, sans attendre une mise sous tutelle. En fait, les administrateurs *ad hoc* spécialement formés sont en nombre très insuffisant et malgré les efforts de l'OFPRA pour faciliter pour les mineurs la procédure d'asile, l'enfant n'a guère le temps d'accéder au statut de réfugié au cours de sa minorité. L'accès au droit d'asile, si symbolique de solidarité à l'égard de l'étranger, mineur ou non, demeure un parcours du combattant. *Le retour des frontières*², titre d'un petit livre tout récent, joue contre la fraternité et contre la solidarité.

On ne peut que souhaiter que se lèvent de toutes parts des « semeurs d'espérance » en la dignité humaine, en la fraternité, en la solidarité, en la liberté, en l'égalité. Aujourd'hui en ces temps très troublés par toutes les formes de terrorisme, ne cédon à aucune peur et n'oubliions pas que les mineurs isolés migrants font partie des plus fragiles parmi les fragiles ici, chez nous en France.

2) Michel Foucher, *Le retour des frontières*, 2016, éditions CNRS, collection Débats.



Le syndrome de l'invasion

Les images des arrivées massives de réfugiés sur les côtes européennes dont les médias nous abreuvent depuis un an pourraient faire penser qu'il s'agit d'un phénomène inédit auquel l'Europe, menacée d'invasion, ne pourrait pas faire face. Qu'en est-il réellement ?

Sarah BELAÏSCH
Responsable des actions nationales de la Cimade.

Une augmentation importante du nombre de réfugiés...

Les trois naufrages meurtriers d'avril 2015 au large des côtes siciliennes qui ont coûté la vie à plus de mille personnes, la mort très médiatisée du petit Aylan et l'augmentation des arrivées d'exilés aux frontières de l'Union européenne ces derniers mois, ont mis la question de l'accueil des personnes migrantes en Europe sur le devant de la scène politique et médiatique.

Les morts aux frontières ne sont pas nouvelles, le conflit syrien et le mouvement d'exode qu'il entraîne ne datent pas non plus d'hier, mais ils prennent une ampleur plus importante.

L'enlisement et l'intensification du conflit en Syrie ainsi que les conditions de (sur)vie des réfugiés dans les pays voisins poussent davantage d'exilés à rejoindre l'Europe. Environ 4 millions de Syriens ont dû quitter leur pays. Si la majorité des exilés qui arrivent aux frontières de l'Europe actuellement sont Syriens, il y a aussi des personnes originaires d'Irak, d'Afghanistan, de la Corne de l'Afrique (Soudan, Érythrée), du Nigeria, des Balkans, d'Égypte, de Gambie, etc. Il y a une diversité des pays d'origine mais aussi des causes de départ, où se mêlent violences des conflits, pauvreté, choix personnels, etc.

Selon le Haut commissariat aux réfugiés (HCR - ONU), le nombre de réfugiés et de déplacés dans le monde a explosé au XX^e siècle en raison de la multiplication des conflits et a atteint le niveau record de 60 millions en 2014, contre 37,5 millions il y a dix ans.

En Europe, les demandes d'asile augmentent depuis plusieurs années, notamment en raison du conflit syrien : 332 000 en 2012, 434 000 en 2013, et 625 000 en 2014. Et en 2015, un nombre record de demandeurs d'asile a été enregistré : plus de 1,2 millions de primo-demandeurs, soit près du double de l'année précédente. Près d'un demandeur d'asile sur trois en Europe est Syrien et la moitié des demandes sont enregistrées en Allemagne.

L'Europe est bien sûr confrontée à une situation difficile et il y a bien une augmentation très importante du nombre de personnes venant chercher l'asile. Mais remettons les choses un peu en perspective pour ne pas tomber dans le piège du discours sur l'invasion.

... qu'il convient de relativiser¹

Les migrants internationaux représentent seulement 3 % de la population mondiale. Ce taux est le même qu'il y a 40 ans : en effet, le nombre de personnes migrantes dans le monde augmente mais au même rythme que l'augmentation de la population mondiale. Ce chiffre indique que 97 % de la population mondiale est sédentaire !

Contrairement aux idées reçues, les migrants qui vivent en Europe viennent plus souvent d'un autre pays européen que d'un pays tiers : en 2014, sur les 33,5 millions de personnes qui vivent dans un État membre et qui sont nées en dehors de cet État, 17,9 millions sont nées en Europe et 15,6 millions sont nées à l'extérieur.

1) Voir le *Petit guide sur les migrations internationales*, La Cimade, édition actualisée septembre 2016.

De façon générale, quand les personnes quittent leur pays, c'est le plus souvent pour s'installer dans un pays voisin : les Somaliens au Kenya, les Soudanais au Tchad, les Afghans au Pakistan ou en Iran, les Syriens en Turquie ou au Liban, etc... En effet, seule une minorité des migrants (35% en 2013) se déplace d'un pays du Sud vers un pays du Nord. Les autres se rendent du Sud vers le Sud (36%), du Nord vers le Nord (23%) ou, plus rarement, du Nord vers le Sud (6%).

Ainsi, l'Europe accueille seulement une petite partie des réfugiés car 86 % des réfugiés dans le monde sont accueillis dans les pays en développement. Les régions du Proche et Moyen-Orient concentrent à elles seules un tiers des réfugiés dans le monde. En 2014 c'est le Pakistan qui accueillait le plus de personnes réfugiées au monde (1,6 millions enregistrées), suivi du Liban, de la Jordanie et de la Turquie. Au Liban, on compte 1,1 million de réfugiés syriens pour une population de 4 millions d'habitants. Ainsi, seulement 15 % des personnes réfugiées dans le monde sont accueillies par l'Europe, les États-Unis, le Canada et l'Australie.



Seulement 15 % des personnes réfugiées dans le monde sont accueillies par l'Europe, les États-Unis, le Canada et l'Australie.

De plus, il faut rappeler que l'Europe a fait face dans le passé à des mouvements de populations d'ampleur et à l'accueil d'un grand nombre de personnes en fuite, pour une population européenne par ailleurs bien moins nombreuse. Par exemple lors de l'éclatement de l'ex-Yugoslavie, 670 000 demandes d'asile avaient été

déposées dans une Union européenne à 15 membres, contre 620 000 en 2014 dans une UE à 28.

Des réponses inadaptées de l'Union européenne

L'Europe a jusqu'à présent échoué à convenir d'une politique commune d'accueil des réfugiés qu'elle se doit de protéger, ne serait-ce qu'en vertu des traités internationaux qu'elle a signés. Depuis quinze ans, une approche sécuritaire oriente en effet les politiques migratoires européennes : mise en place d'une politique restrictive de délivrance des visas, construction de murs et de clôtures, contrôle militarisé des frontières terrestres, aériennes et maritimes par l'agence Frontex et renvoi forcé dans les pays d'origine, sous-traitance du contrôle migratoire à des États peu démocratiques en échange de rétribution²...

Pourtant, les dispositifs sécuritaires et de fermeture des frontières en place depuis des années sont une des causes des drames qui se jouent aux frontières européennes. Ils n'empêchent pas les gens qui le veulent de partir, mais les poussent à prendre des voies de plus en plus dangereuses.

L'Organisation internationale pour les migrations, (OIM - agence de l'ONU) estime à 46 000 le nombre de personnes disparues ou décédées lors d'une tentative de passage d'une frontière depuis 2000. Et l'ONU, dans un décompte diffusé le 31 mai 2016, estime que 9 500 hommes,

femmes et enfants sont morts en tentant de rejoindre l'Europe depuis 2014 dont 2 500 personnes, depuis le début de l'année 2016, en tentant de traverser la Méditerranée.

2) Voir le guide de la campagne Frontexit : *L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente*.



Heurts et bonheur d'un compagnonnage

Une tasse de café bousculée, même pas renversée, et on a frôlé une échauffourée musclée entre deux hommes qui ne se connaissaient pas.

Muriel MENANTEAU
est envoyée de la Mission populaire évangélique de France, comme directrice de la fraternité de la Maison Verte, Paris 18^e

Regards noirs, les noms d'oiseaux fusent, révélant un antagonisme virulent entre le Maghreb et l'Afrique ! Trouver vite la parole et le geste apaisant pour éviter l'empoignade alors même que votre propre pression est en train de monter en entendant les sordides insultes échangées à propos de leur mère respective ! Pauvres femmes, mais laissez-les enfin en paix... C'est sûr traiter ces deux hommes de « crétins » (pour rester poli) à ce moment-là, va fortement arranger les choses. La voie raisonnable prend le dessus (avec les voix *ad hoc*). Et le calme revient avec l'encouragement à se parler calmement et respectueusement.

Le poids de l'exil sur ses épaules

C'est un constat récurrent : la plupart des personnes sont à fleur de peau, mais ce n'est pas exclusif aux lieux d'accueil social. Et il ne s'agit pas d'avoir une lecture « civilisationnelle », culturelle..., de l'épisode précédent, ce même type d'échanges de « civilités » aurait pu se produire dans n'importe quel bar au fin fond d'une campagne de l'Hexagone, avec les indigènes du cru.

En revanche, il y a un type de fatigue, de lassitude, propres aux personnes précaires, sans domicile fixe et qui plus est aux personnes étrangères, aux migrants. Des bagages « invisibles » pèsent considérablement dans la vie quotidienne de ces personnes : l'incertitude du lendemain, les difficultés de compréhension, de langue, les peurs, le sentiment d'abandon, la colère, le ressentiment et parfois la haine (de soi ou des autres, cela finit par être la

même)...

Leur vie est épuisante : dormir là, manger ailleurs, laver son linge encore dans un autre endroit, aller à tel endroit pour telle démarche, des conditions de vie et sanitaires plus que médiocres dans bon nombre d'hôtels sociaux, faire vivre cette vie à ses propres enfants, les problèmes de santé...

Un des dilemmes récurrents : frauder ou non dans les transports en commun pour se déplacer. En Ile-de-France, c'est grand, surtout depuis que le Conseil régional a supprimé le tarif réduit de *Solidarité -Transports* aux personnes bénéficiaires de l'aide médicale d'État (qui composent pour la plupart d'entre eux la population la plus démunie, avant les invisibles), la République ne pouvant tolérer d'aider les personnes en situation irrégulière, donc qui ne respectent pas la loi, au détriment de celles qui la respectent¹.

Un accueil au quotidien

Dans un temps, et le lieu concentré, qu'est l'accueil social, défilent des personnes aux parcours complexes, et dont la situation présente est plus ou moins fragile. Certains viennent simplement prendre leur courrier², boire un café, puis repartent,

1) Voir <https://www.iledefrance.fr/fil-présidence/transports-suppression-du-tarif-reduit-étrangers-situation-irrégulière>, un sommet de cynisme... tandis que les subventions aux associations accompagnant les personnes en situation irrégulière vers la régularisation... diminuent !

2) La Maison Verte a un agrément d'organisme domiciliaire. La domiciliation administrative est un droit garanti par l'État, indispensable pour toute ouverture aux droits sociaux, civiques, etc., des personnes sans domicile stable.

d'autres arrivent avec leurs papiers, dossiers et attendent une aide, d'autres encore débarquent à la Maison Verte complètement démunis, et pour lesquels, il faudra prendre le temps de débrouiller leur situation et leurs demandes avant de pouvoir proposer quelques solutions ou réorientations pertinentes, sans parler des tentatives qui n'aboutissent pas, des attentes déçues auprès du 115...

L'équipe d'accueil, sous la responsabilité de la coordinatrice, est composée de bénévoles, de différents horizons. Globalement, ces personnes veulent aider, donner un sens à leur vie, ont ou acquièrent des compétences pour cet engagement, et retrouvent après leur temps de bénévolat le cours de leur existence (bien moins exposée d'un point de vue matériel et certainement plus sécurisée). Être dans l'accueil, et plus encore dans l'accueil inconditionnel !, n'est pas si

Cela demande du courage de demander de l'aide et cela en demande aussi à celui qui veut aider.

naturel : on a des présupposés, des savoirs, une attente plus ou moins marquée, qui est celle d'être aussi accueilli ou du moins reconnu par celui ou celle qu'on veut aider comme une personne bienveillante qui donne de son temps.

Les personnes « accueillies » ne sont pas non plus « neutres » dans leur comportement : la courtoisie, l'amabilité côtoient l'impatience, l'exigence grossière, comme la crainte ou la réserve froide pour préserver un peu sa dignité. Il faut s'attendre dans cet accueil et ce service à vivre du « bien » comme un mal que l'on pourrait qualifier de banal ou d'ordinaire.

Être au service ne nous met pas à l'abri de recevoir ou subir des gestes ou des mots qui font mal, comme de l'occasionner.

C'est une forme de mal « banal » qui se produit, quand pris dans l'activité, avec une pression due au brouhaha du lieu, devant un dossier fastidieux à remplir, les difficultés de se comprendre, l'« accueillant » finit par dire qu'« *après tout ce temps passé en France, il serait temps de mieux comprendre et parler le français* », ou « *si vous n'y mettez pas plus du vôtre, je ne pourrai pas vous aider* » alors que la personne est visiblement perdue dans toutes ces informations. L'« accueilli », même s'il n'aura pas précisément compris, ressentira comme une brûlure ces paroles, fera le dos rond car il a besoin du service, étant dans une urgence de vie. Les agacements sont de part et d'autre, il faut apprendre à les reconnaître et les gérer, savoir parler vrai, dans un respect mutuel.

Ce qui se joue en fait, c'est notre résistance à se mettre à la place de l'autre, là est la racine d'un mal « ordinaire », qui devient banal et auquel on peut s'habituer. Parfois celui qui se met davantage à la place de l'autre, n'est pas forcément celui qui semble le moins vulnérable ou démunis, n'est pas le « précaire ». On n'a pas toujours le choix : il faut savoir aussi supporter « les aidants » ! C'est pourquoi au sein d'une équipe d'accueil, la formation, l'apprentissage d'une mise à distance, l'évaluation en équipe sont des outils utiles, à ne pas négliger même si on pense avoir intégré les grandes valeurs et principes de l'accueil et de l'écoute.

Un petit déjeuner à partager

Et il y a ces compagnonnages qui se mettent en place parfois instantanément, ou prendront plus de temps, celui de la confiance et de l'apprivoisement. Ces « bouts » de chemin parcourus ensemble ne sont pas non plus sans heurts ou ruptures, on y apprend à se relever, à recommencer « aidés » et « aidants » ensemble. Ils mobiliseront beaucoup d'énergie, de l'intelligence collective : c'est nécessairement un travail d'équipe pour vraiment avancer dans la résolution de difficultés.

L'enthousiasme et la joie générés par les

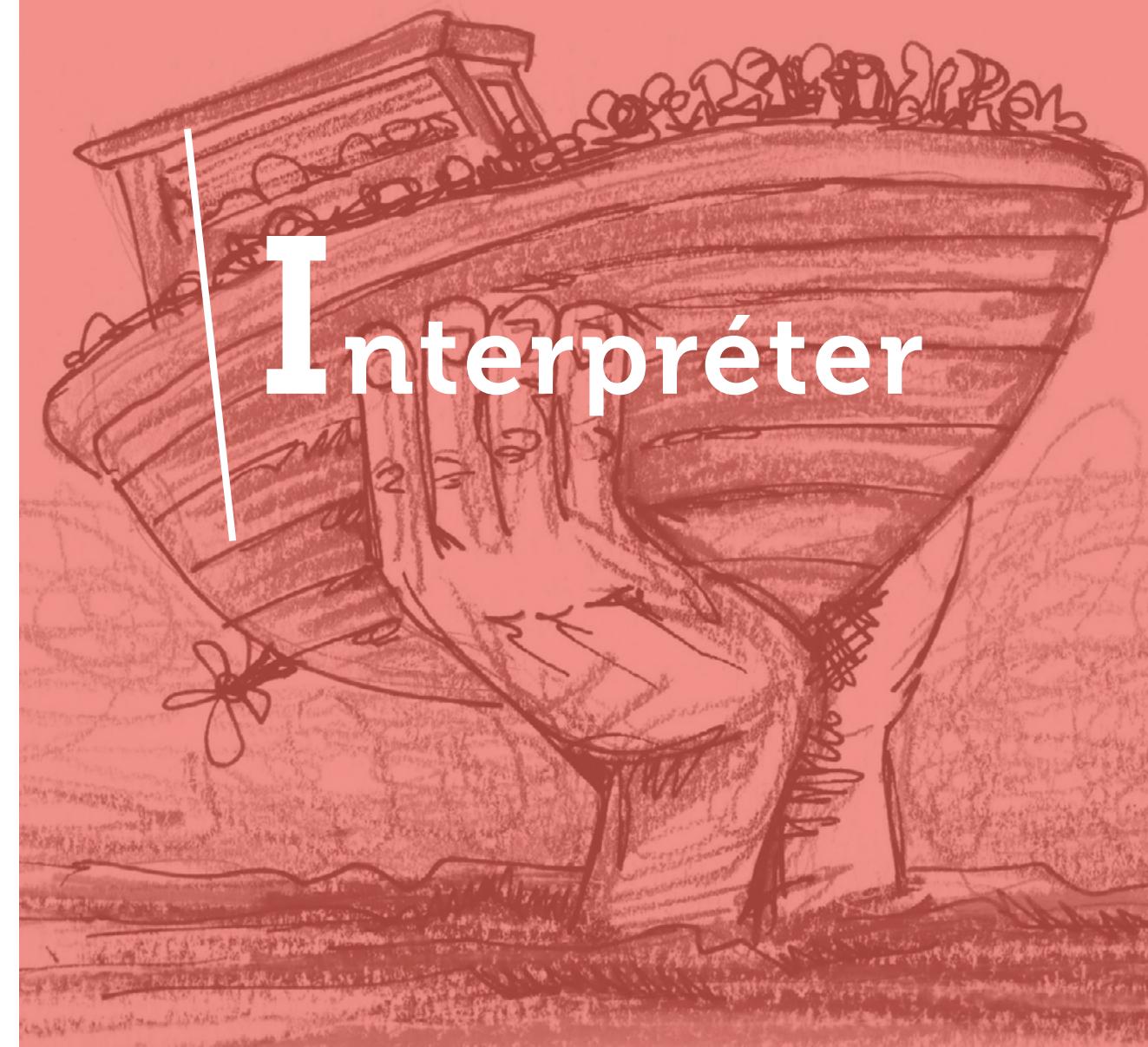


Petit déjeuner à la Maison Verte (Paris). Un temps de communauté, un temps de sentiment d'une destinée commune et solidaire.

« bonnes nouvelles » décupleront l'énergie et sauront soutenir lors de moments plus difficiles et devant de nouveaux obstacles. C'est pour cela qu'il est important de ménager des moments où l'on prend aussi le temps de partager ces nouvelles, sans être happé par l'urgence ou la pression des demandes.

À la Maison Verte, le petit déjeuner hebdomadaire qui réunit personnes accueillies et bénévoles cherche à favoriser ces instants, ou du moins un état d'esprit. Assis à la même table, se servir mutuellement, vivre une pause dans le « service » pour sortir un peu des places d'aidants et d'aidés et se consacrer davantage à la rencontre. Il n'est pas rare non plus de voir l'entraide se manifester entre personnes « accueillies », permettant l'échange de compétences entre les uns et les autres. À ces moments-là, se renforcent l'idée de communauté et un sentiment d'une destinée commune et solidaire, que l'on soit « aidant » ou « aidé », « bénévole » ou « accueilli ».

Cela demande du courage de demander de l'aide et cela en demande aussi à celui qui veut aider ; les enjeux ne sont évidemment pas les mêmes. Cependant, ces coupages restent comme le sens de la vie, ils relèvent de la volonté de se tourner vers le monde et les autres. ☺





Jean-Daniel CAUSSE.
Professeur au département de psychanalyse de l'Université de Montpellier, il est directeur du Centre de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales (C.R.I.S.E.S.).

Ses recherches sont à la jonction de la philosophie, de la théologie et de la psychanalyse où l'éthique occupe une place centrale.

Le christianisme et la crise contemporaine des identités

Le narcissisme des petites différences

En 1929, dans un livre intitulé *Le malaise dans la culture*, Freud avait relevé le mécanisme identitaire du « narcissisme des petites différences » – l'expression est de lui – par lequel un individu ou un groupe se différencie grâce à un certain nombre de traits, de propriétés, de prédicats, qu'il reconnaît comme étant *lui-même*. La question de savoir ce qui est à *soi*, ou *de soi*, se règle par différenciation : est moi ce qui diffère de l'autre, confondant ainsi – on y viendra – la singularité avec les formes variées de l'identité. L'identité est donc une dialectique du même et de l'autre. Elle qualifie le moi en même temps que le non-moi, le semblable tout autant que le dissemblable. Sur un plan collectif, elle donne un sentiment d'appartenance ; elle fédère, regroupe, assemble, cimente, mais ce processus ne peut s'opérer sans identifier en même temps ceux qu'on situe en dehors de cet ensemble. L'identité est donc intégrative et discriminatoire.

En effet, comment composer un ensemble sans soustraire au moins une catégorie de ce même ensemble ? Comment définir l'identité qui fait trait d'union d'un « entre-nous » sans le support de ce qui est « hors-de-nous » et qu'on peut isoler ou tenir à distance ? L'identité est un « nous » par comparaison à d'autres qui ne partagent pas la même chose.

Autrement dit, l'identité commune dépend du sentiment de posséder ensemble ce que d'autres sont supposés ne pas avoir ou ne pas être. À rebours, se sentir rejeté, exclu, méprisé, façonne aussi une identité commune. Cette identité est même par-

fois une fierté comme en témoignent certains groupes minoritaires ou marginalisés pour des raisons culturelles, religieuses ou sexuelles.

Freud ne méconnaît pas le rôle joué par les identités communautaires. Il en sait la nécessité : aucune société, aucun groupe humain, ne peut faire l'économie d'un travail d'élaboration permanente des identités. Mais ce que Freud ne peut pas ignorer – ne veut pas ignorer – c'est le fait que l'identité est un instrument subtil des « pulsions agressives ».

La thèse de Freud est que la culture exige de chacun des renoncements : pour vivre en société, nous devons apprendre à nous limiter, à ne pas simplement faire ce dont nous avons envie, à intégrer des lois, des règles, des coutumes, etc. La vie sociale a un coût et elle exige en particulier de brider une certaine somme d'agressivité que Freud pense intrinsèque à l'être humain. Il faut bien alors trouver quelques compensations ! « *Il n'est manifestement pas facile aux humains de renoncer à satisfaire ce penchant à l'agression qui est leur ; ils ne s'en trouvent pas bien* », écrit Freud, avant d'ajouter qu'un groupe civilisé trouve alors une issue à cette hostilité contrariée en autorisant « à traiter en ennemis tous ceux qui restent en dehors de lui ».

Et Freud conclut qu'il « *est toujours possible d'unir les uns aux autres par les liens de l'amour une plus grande masse d'hommes, à la seule condition qu'il en reste d'autres en dehors d'elle pour recevoir les coups* »¹. L'identité commune, dès lors qu'elle n'a

pas de dimension universelle, contient facilement le désir de persécuter ce qui n'est pas elle. Ceux dont on dit qu'ils ne sont pas « comme nous » donnent une certaine consistance au « nous » de l'identité commune. C'est leur rôle. En tout cas, lorsque l'identité devient crispation identitaire, l'affirmation de soi passe toujours par la stigmatisation de l'autre. On aime haïr ensemble ce qui n'est pas soi et cela fait le lien d'une identité commune.

Le traitement des identités en christianisme

Au regard de ce qui vient d'être indiqué, on peut à présent se demander comment le christianisme, dans son geste central, a traité des identités. Au fond, qu'est-ce qu'une identité chrétienne ? Et de quelles façons compose-t-elle avec les dispositifs variés des identités personnelles et collectives ? Dans le contexte qui est le nôtre, ces questions trouvent aujourd'hui une actualité renouvelée. Je note trois éléments :

A) Il faut d'abord souligner que le christianisme a donné naissance à une compréhension de l'être humain qui a été historiquement nouvelle. Ce qui fait la « nouvelle créature », comme dit Paul, ou l'être « né d'en haut » pour utiliser l'expression de l'évangile de Jean, tient en ceci que l'être humain ne se définit plus par ses propriétés, ses appartennances, ses marques d'identités, ses mérites, etc. Il trouve sa qualification dans une reconnaissance qui n'est soumise à aucune condition préalable.

Autrement dit, l'acte décisif du christianisme consiste à dépouiller l'être humain de ce qui lui sert habituellement à se construire une identité et il lui confère une dignité qui ne dépend de rien. Dans l'épître aux Philippiens, au chapitre 3, Paul peut de cette façon faire la liste de tout ce qui qualifiait le pharisen qu'il était, ce qui faisait son identité – hébreu, fils d'hébreu, circoncis, irréprochable vis-à-vis de la loi, etc. – et tout cela il le déclare déchet – le terme est très fort –, comme rien, parce qu'il a connu une requalification de son

être. L'identité chrétienne n'est donc pas une identité supplémentaire ; elle ne s'ajoute pas à la somme des traits qui forment l'identité ; elle n'apporte aucun complément. Au contraire, elle rend chacun irréductible à la somme des traits repérables de lui-même. Ce n'est pas que disparaissent les identités particulières, cela va de soi. Nous savons bien que nous nous définissons par un certain nombre de traits sociaux, familiaux, religieux, culturels, etc., qui sont des héritages, des destins aussi (ce qui nous incombe) et qui sont aussi ce à quoi nous nous sommes identifiés. Quand Paul dit par exemple dans l'Épître aux Galates qu'il n'y a plus ni juif, ni grec, ni esclave, ni libre, il n'y a plus l'homme et la femme (cf. Ga 3,28), il n'en reste pas moins que ce qu'« il n'y a pas » est aussi ce qu'« il y a ». Si au regard de la foi il n'y a plus « ni juif, ni grec », il y a bien pourtant des juifs et des grecs. Il ne s'agit donc pas d'une négation des identités particulières, mais d'une reconfiguration en fonction d'un événement *non-identitaire* qui est, à ce titre, adressé à tous.

Dans cette perspective, l'identité chrétienne n'est pas, à proprement parler, une identité. Elle est plutôt en réalité une *non-identité* dans le sens où elle consiste justement à ne se confondre avec rien de ce qui nous donne une représentation de nous-même.

En cela, elle diffère des identités construites par *identification* à des images, des modèles, des idéaux, des normes, des gestes, sur le plan familial, social ou religieux. Un chrétien est cette forme de l'être dont la singularité ne dispose aucune identité². Si identité il y a, elle ne peut s'énoncer que par une voie négative : « tu n'es pas seulement ce qu'on sait de toi, ni ce qu'on voit ou dit de toi. Tu es cela, mais pas seulement ». Le « je suis cela » des identités est corrigé par le « mais pas seulement ». Et le « mais pas seulement » ne peut pas ne pas reconnaître un « je suis

2) Il va sans dire que par ailleurs la religion chrétienne a distribué des identités qui ont aussi, à tel ou tel moment, contribué au rejet de l'autre : par exemple, l'attitude du christianisme à l'égard du judaïsme et un certain antisémitisme chrétien.

1) Sigmund Freud, *Le malaise dans la culture*, Paris, PUF, 1995, p. 56.

cela ». Je suis façonné par des identités multiples que j'assume, je suis déterminé par mon histoire familiale, ma culture, mon héritage génétique, etc., mais je suis toujours *plus* que cela.

Dans la tradition de l'Église ancienne, le sacrement du baptême l'indiquait en associant l'eau versée sur le front ou l'immersion à un acte de nomination : le baptisé recevait un nom nouveau. Le nom de baptême n'est pas indépendant de lignées personnelles, d'histoires, de généalogies, etc. Il assume toute une histoire ; il le prend à sa charge, mais c'est pour y inscrire un « supplément » ou un « surcroît » qui ne s'ajoute pas simplement à nos particularismes sociaux, culturels, familiaux, etc. Il est en *surcroît* dans le sens où il fait de chacun un être en excès de tout ce qui le détermine. Le nom reçu signifie que chacun échappe à ce qui voudrait l'épingler dans une définition quelconque.

On a donc ici une première leçon : ce que nous partageons ce n'est pas une identité, mais plutôt ce qui fait que, dans la somme des traits reconnaissables de l'autre comme de soi, il y a toujours un surcroît ou ce qui reste « en plus ».

B) Second élément, directement corrélé à ce qu'on vient d'indiquer. Il n'y a pas de sujet chrétien qui ne soit pas tout de suite lié, relié, et qui donc forme un « nous ». « Être avec » est constitutif de toute subjectivité chrétienne. Aucun sujet ne peut dire « je » sans qu'il s'agisse aussi d'un « nous » et donc ce qui fait être avec.

Mais on pense toujours que ce « nous » est formé par une propriété commune, c'est-à-dire un « avoir ensemble une même chose ». Or, dans son geste central, le christianisme a constitué l'*ecclesia* (dont on sait aussi le sens politique) en fonction d'une idée tout à fait différente, sans doute même inverse. Cette idée tient en ceci que la chose commune n'est pas une possession, ni un assemblage des identités particulières, mais un *manque* ou une absence. En ce sens, la communauté

chrétienne n'est pas constituée quand le Christ est là (même s'il y a des disciples), mais quand il n'est plus là, quand il s'est absenté. La communauté est une communauté du tombeau vide et c'est là qu'elle prend forme. Pour reprendre le texte biblique que j'ai évoqué, quand Paul dit qu'il n'y a plus ni juif, ni grec, etc., et donc que le sujet chrétien excède tous les particularismes (sociaux, ethnique, familiaux...), il n'oublie pas d'ajouter dans la même phrase qu'ils sont « Un » en Christ. Il y a de l'Un. Qu'est-ce qui donne le pouvoir d'être ensemble et de faire corps ? Qu'est-ce qu'une communauté a en commun ? La réponse de Paul consiste à dire que les identités ne permettent pas de créer le commun, sauf sous la forme d'une distribution du même et de l'autre, de l'identique et du différent. Paul dit que le Un est « en Christ », ce qui veut dire qu'il n'est pas une possession commune, mais ce que nul ne possède et qui donc manque à chacun.

C'est ici une seconde leçon : nous pensons que c'est l'*« avoir »* qui permet d'être ensemble. Or, au contraire, c'est toujours ce qui n'est à personne, ce qui n'est ni à toi, ni à moi, ni de moi, ni de toi, qui donne la possibilité d'être ensemble. Le problème aujourd'hui n'est pas qu'il y ait des communautés – ce que l'on appelle le « communautarisme » –, mais de savoir ce qui peut faire le dénominateur commun, c'est-à-dire finalement ce qui fait la « communauté des communautés », l'être en commun des communautés.

Si la chose commune est ce qu'une communauté pense posséder, alors il y a unification et exclusion. Ce qui donne d'être ensemble vient de ce que l'on n'a pas, et non pas ce que l'on a.

Sur un plan plus anthropologique, le philosophe italien Roberto Esposito a montré que le commun, la communauté, n'est pas



Dessin de
Francesco Piobbichi

Extrait de
l'exposition «*Espoir en Méditerranée*»,
offerte à l'Église protestante
unie par l'Église vaudoise italienne.

constitué par le propre (*proprius*) mais par l'impropre (*improprius*)³. Le commun n'est pas ce qui est propre à chacun, c'est-à-dire le *proprius* qui est toujours la propriété privée, donc réservée à un seul ou à un groupe déterminé. Au contraire, le commun se constitue par le partage de ce qui n'est à personne et donc qui est offert à tous : *l'improprius*, l'impropre. Seul ce qui est impropre à chacun est commun à tous ! On a ici un enjeu contemporain majeur qui est de savoir comment penser une dialectique du propre et de l'impropre, ce qui est le propre de quelqu'un ou d'un collectif et l'impropre de chacun, c'est-à-dire ce qui doit être reconnu comme n'appartenant à personne et qui fait le lien social.

3) Cf. Roberto Esposito, *Communitas. Origine et destin de la communauté*, Paris, PUF, 2000. Et plus récemment : *Communauté, immunité, biopolitique. Repenser les termes de la politique*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2010.

C) Il faut alors noter brièvement un troisième et dernier élément : il y a aujourd'hui une carence de la capacité à se donner des formes personnelles et collectives de soi.

Notre imaginaire est souvent très pauvre et répétitif. Nos sociétés sont prises entre d'un côté des crispations identitaires, des identités très rigides, fixes, et d'un autre côté des formes de l'identité plastiques, fluctuantes, flexibles et finalement très stéréotypées. La forme subjective élaborée par le christianisme ouvre à des ressources pour l'imaginaire et à des possibilités inventives qu'il faudrait pouvoir réinvestir.

En effet, l'élaboration inventive des identités – c'est-à-dire la création de formes de soi sur un plan personnel et collectif – suppose de ne pas simplement se confondre avec des identités. Le petit jeu ancien du « pousse-pousse » permet de l'illustrer facilement : ce jeu est constitué par un rectangle en plastique dans lequel se trouvent des lettres de l'alphabet pouvant circuler dans le cadre. Or pour que la circulation soit possible et que l'on puisse créer des mots, il est nécessaire qu'une pièce soit retirée du jeu. Il faut une case vide. Cette case vide est en réalité la case principale. C'est elle qui permet la mobilité, le mouvement des lettres, et donc qui organise la capacité de représentation. Si cette case est occupée, il n'y a plus de mouvement. Le jeu est impossible. Nous l'avons dit : l'être de quelqu'un, ce qui fait le « je suis », est ce qui manque à la représentation. C'est un trou dans les images personnelles et collectives de soi. Or c'est justement cela qui donne du mouvement et qui permet d'être inventif, d'imaginer, de créer, sans se figer sur des identités.

C'est une troisième leçon : au lieu de chercher nostalgiquement à restaurer des identités perdues, nous avons à puiser dans nos propres traditions des ressources pour inventer des formes possibles de notre être ensemble. ☐



La mondialisation des migrations

Les migrations internationales prennent un essor sans précédent. Mais, à la différence du passé, ce ne sont plus les Européens qui ont émigré de par le monde, l'Europe est au contraire devenue l'une des premières destinations migratoires.

Catherine WIHTOL DE WENDEN.

Politologue et sociologue, directrice de recherche au CNRS et docteur en science politique. Elle est une des spécialistes des migrations internationales.

De nouvelles destinations se sont fait jour, comme les pays du Golfe, le continent africain, certains pays asiatiques, tandis que des pays de départ sont devenus des pays d'accueil et de transit, comme l'Europe du sud, puis le Mexique, la Turquie et les pays du Maghreb. Ces migrations se sont mondialisées depuis 30 ans, et ont triplé depuis le milieu des années 1970 : 77 millions en 1975, 120 millions en 1999, 244 millions aujourd'hui. Ce processus va se poursuivre car les facteurs de la mobilité ne sont pas près d'avoir disparu : écarts entre les niveaux de développement humain (qui combinent l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie) le long des grandes lignes de fracture du monde, crises politiques et environnementales, productrices de réfugiés et de déplacés, baisse du coût des transports, généralisation de la délivrance des passeports y compris dans les pays d'où il était hier difficile de sortir, absence d'espoir dans les pays pauvres et mal gouvernés, rôle des médias, prise de conscience que l'on peut changer le cours de sa vie par la migration internationale.

Mondialisation et régionalisation des flux

Cette lente mutation s'est effectuée en 20 ans, tandis que les migrations se sont globalisées, les mêmes causes (urbanisation et métropolisation du monde, pression démographique, chômage, information, transnationalisation des réseaux migratoires) produisant partout les mêmes effets (entrée en mobilité de populations hier sédentaires, bien que les plus pauvres ne soient

pas encore partis). Certains lieux sont particulièrement investis par les nouveaux flux, comme les îles de la Méditerranée, les îles Caraïbes, certaines frontières aussi (en Thrace, entre la Grèce et la Turquie, entre le Mexique et les États-Unis) car elles distinguent le monde de la libre circulation de celui des frontières fermées au plus grand nombre. De nouveaux pays, comme les pays émergents, les « BRICS »¹ attirent. Dans le même temps, d'immenses migrations internes ont cours : il y autant de migrants chinois à l'intérieur de la Chine que de migrants internationaux à l'échelle mondiale, autour de 240 millions.

Presque toutes les régions du monde sont concernées par les migrations, internes et internationales.

Si les catégories de migrants et de pays sont devenues plus floues en se mondialisant, la mondialisation des migrations s'accompagne aussi et paradoxalement d'une régionalisation des flux migratoires. À l'échelle mondiale, les migrations s'organisent géographiquement en systèmes migratoires complexes autour d'une même région où des complémentarités se construisent entre zones de départ et d'accueil. Celles-ci correspondent à des proximités géographiques, à des liens historiques, linguistiques et culturels, à des réseaux transnationaux construits par les migrants, à la rencontre de facteurs d'appel et de départ de main d'œuvre qui forment un espace formel ou informel de circulation, accompagné ou non de facilités institutionnelles de passage. Malgré l'existence

1) BRICS : Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du sud

de diverses formes de regroupements informels (« couples migratoires » où l'essentiel des migrants vient d'un même pays pour aller dans un seul autre pays, comme entre l'Algérie et la France, migrations diasporiques où un même groupe construit des liens avec plusieurs pays d'accueil, comme les Italiens, les Marocains ou les Turcs, ou encore saupoudrage de migrations mondialisées dans de nombreux pays comme les Indiens –30 millions– et les Chinois –50 millions– dans le monde), la régionalisation l'emporte dans la logique des flux. Ainsi dans une région du monde donnée, il y a plus de migrants venant d'une même région que d'autres régions du monde².

Il en va ainsi du continent américain : l'essentiel des flux migratoires vers les États-Unis (40 millions de personnes nées à l'étranger) provient d'Amérique latine et des Caraïbes et, dans les pays d'Amérique du sud, les pays d'accueil reçoivent surtout des migrants originaires des pays voisins, andins et centre américains notamment. Dans le « Brasiguay », les Brésiliens viennent mettre en valeur les terres du Paraguay dont les paysans vont travailler au Brésil. Ce n'était pas le cas dans le passé, il y a quelques décennies, où les Européens ont constitué l'essentiel du contingent pour les États-Unis, le Canada, l'Argentine et le Brésil.

Même scénario pour l'Europe qui, avec quelques 30 millions d'étrangers, fonctionne en synergie migratoire avec la rive sud de la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne jusqu'à l'équateur, l'Afrique du sud absorbant l'essentiel des flux de l'Afrique australe. Hier les Européens étaient présents dans ces régions à des fins d'exploration, de colonisation, de missions et de commerce (les 3 « M » en Afrique, militaires, missionnaires et marchands).

Le monde russe constitue un autre système migratoire. Des mouvements cen-

2) Sur la notion de système migratoire, initialement défini par Douglass Massey et al. Au début des années 1990, « Theories of International Migration : a review and appraisal », *Population and Development Review*, 19 (3), 1993, pp. 431-466, voir aussi Catherine Wihtol de Wenden, *La Globalisation humaine*. Paris, PUF, 2009.

trifuges et centripètes devenus intenses depuis la chute du mur de Berlin en 1989 reconfigurent l'ancienne URSS : la Russie vieillissante attire par ses ressources naturelles et ses besoins de main d'œuvre les populations des républiques musulmanes devenues indépendantes qui ont gardé des liens culturels forts avec elle (Ouzbékistan, Kazakhstan, Tadjikistan, Azerbaïdjan) ainsi que ses voisins chinois le long de sa frontière orientale. Le soviétisme, la langue russe et la suppression des visas entre la CEI et la Fédération de Russie constituent un réseau migratoire privilégié³.

L'Asie du sud-est, qui détient les plus grandes réserves migratoires du monde avec l'Inde et la Chine, forme un autre système migratoire : des pays riches et/ou vieillissants comme le Japon, la Corée du sud, mais aussi Taïwan, Singapour attirent une migration chinoise. Les Philippines, où un habitant sur dix, vit à l'étranger, constituent une abondante main d'œuvre dans la région mais aussi au-delà, dans le Golfe, en Europe et aux États-Unis. Malaisie et Thaïlande sont, au gré de la conjoncture, tantôt des pays d'accueil, tantôt des pays de départ dans la région.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande, hier largement peuplées d'Européens sont alimentées par une migration venant d'Asie du sud-est. La migration indienne et pakistanaise irrigue également la région, tout en étant aussi mondialisée que la migration chinoise. Les pays du Golfe, riches et peu peuplés, attirent de leur côté une migration sud-sud provenant de la rive sud de la Méditerranée (Égypte, Maghreb, corne de l'Afrique), du Pakistan et des Philippines.

Des systèmes institutionnels sont parfois venus accompagner ces réalités régionales, parfois en cassant la logique migratoire : ainsi, l'Union européenne est un espace de liberté et de sécurité pour les Européens de l'Union, mais elle a construit sa frontière extérieure en mer Méditerranée, d'où provient l'essentiel des migrants vers l'Europe (Maghreb, Turquie, Proche Orient). Aussi, les

3) Anne de Tinguy, *La grande migration. La Russie et les Russes depuis l'ouverture du rideau de fer*. Paris, Plon, 2004.

« grilleurs de frontières » (« hargas », qui tentent le traversée clandestine) viennent-ils se fracasser sur les frontières nord de la Méditerranée sans qu'un système institutionnel régional accompagne ce mouvement, avec morts à la clé.

L'Union nordique est un autre espace de circulation et de travail entre les pays scandinaves, dont certains non membres de l'UE (Norvège, Islande). La CEDEAO⁴ composée de 15 États sub-sahariens, est aussi un espace de libre circulation pour les migrations, mais il ne fonctionne pas car les conflits internes ont conduit à la fermeture de frontières internes à cet espace.

En Amérique latine, l'UNASUR, permet la libre circulation entre les pays du cône sud latino-américain, tandis que l'ALENA, entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, ne permet pas la libre circulation des travailleurs entre Mexique et États-Unis. Seules les marchandises circulent.

En Afrique du sud, un système institutionnel, le SADC prévoit aussi la libre circulation entre les pays voisins de l'Afrique du sud, pour la fourniture de main d'œuvre, mais les reconductions vers les pays de départ sont légion à partir de l'Afrique du sud. L'ASEAN, en Asie du Sud-est, inclut 10 pays entre lesquels la libre circulation a été établie. Entre l'Australie et la Nouvelles-Zélande, le TTTA (TransTasman Travel Agreement) permet la libre circulation et la liberté du travail.

25 systèmes de libre circulation existent dans le monde, mais seuls l'Union européenne pour les Européens de l'Union et le marché nordique fonctionnent effectivement.

De nouvelles situations migratoires

Cette régionalisation des flux migratoires se combine avec de nouvelles migrations transversales intercontinentales.

Les plus récentes sont les migrations chinoises en Afrique : le Maghreb, l'Afrique

sub-saharienne, riches en matières premières et demandeurs d'infrastructures reçoivent une migration chinoise d'affaires et de main d'œuvre temporaire qui se fournit en ressources de la mer et du sous-sol. Les migrations nord-sud forment de leur côté de nouvelles situations migratoires : le « Britishland » en France en est un exemple, avec les Britanniques venus s'installer dans sa partie ouest (Normandie, Bretagne, Aquitaine). Ces migrations de retraités plus ou moins aisés sont aussi présentes en Espagne (Allemands, Anglais), au sud du Portugal (Anglais), en Grèce, au Maroc, en Tunisie et au Sénégal (Français). On trouve le même phénomène aux Caraïbes pour les Américains et les Canadiens. La Bulgarie, depuis son entrée dans l'Union européenne en 2004, cherche aussi à jouer cette carte. Ces migrations sont le prolongement du tourisme international, où les avantages comparatifs du coût de la vie, de la qualité des services et du climat plaident en faveur des pays ensoleillés. D'autres migrations intercontinentales, de mineurs non accompagnés ou de jeunes à la recherche d'emploi ou d'asile viennent compléter ce paysage de plus en plus fragmenté : Afghans désireux de passer en Angleterre, prostituées d'Europe de l'Est et des Balkans, avec une importante prise de risques. Des Européens diplômés quittent aussi l'Europe, comme les Espagnols diplômés vers l'Amérique du sud et l'Europe du Nord, les Portugais vers le Brésil et l'Angola, les Italiens vers l'Europe du nord-ouest. L'Australie attire également des Irlandais et des Grecs qui recomposent ainsi leurs diasporas, comme aux États-Unis.

Une mention particulière doit être faite à deux grandes catégories de migrants appelées à s'étendre ou à se diversifier : les réfugiés et les sans-papiers. Les réfugiés sont définis par la Convention de Genève de 1951, écrite dans un contexte de guerre froide et tendant particulièrement à protéger les dissidents soviétiques et de l'ensemble du bloc communiste. D'abord limitée à l'Europe en 1951, cette catégorie s'est progressivement étendue au reste du monde depuis 1967 et son volume a pris une grande ampleur au cours des années

1980-2000 du fait de grandes crises qui ont agité le monde : guerres civiles latino-américaines, conflits du Proche Orient, de l'ex-Yugoslavie, d'Algérie, de l'Afrique des grands lacs, en Côte d'Ivoire, dans les régions kurdes, en Iran, en Irak, en Afghanistan, au Sri Lanka, au Darfour, au Myanmar, en Érythrée et en Somalie, et aujourd'hui en Syrie et au Mali...

La plupart de ces conflits se sont soldés par des personnes déplacées (65 millions) dans les régions voisines, protégées par des ONG : ces sont les déplacés internes (« internally displaced persons »). D'autres ont produit des demandeurs d'asile, à la recherche du statut de réfugié (au nombre de 16 millions de statutaires aujourd'hui).

Si le monde s'arrêtait de bouger, les écarts entre riches et pauvres, jeunes et seniors seraient encore plus accentués dans le monde.

Les pays d'accueil qui hier leur accordaient assez généreusement le statut se sont montrés dans le même temps beaucoup plus réticents du fait de la restriction des politiques migratoires en général et de profils qui avaient beaucoup changé par rapport à la Convention de Genève : des demandeurs collectifs et non plus individuels, menacés non par leurs États mais par la société civile (dans le cas du terrorisme islamiste, par exemple), fuyant leurs pays pour des raisons plus sociales que politiques (sexe -femmes-, orientation sexuelle, classe sociale, ethnie, religion). Ainsi la reconnaissance du droit d'asile a parfois suivi une double tendance humanitaire et sécuritaire, ce qui a produit des taux de reconnaissance de plus en plus restreints (20 à 30 % obtiennent aujourd'hui le statut de réfugié parmi les demandeurs d'asile en France, par exemple, contre 80 % à la fin des années 1970).

Les déplacés environnementaux (42 millions dont 17 millions de migrants inter-

nationaux) n'ont commencé que récemment à devenir une question politique liée au réchauffement climatique et sa prise en compte par le droit d'asile est pour l'instant quasi inexistante. Les causes des déplacés environnementaux sont multiples : outre la désertification liée au climat, les catastrophes naturelles, la déforestation, la fonte des glaciers, l'immersion de zones inondables (îles Tuvalu et Maldives, îles Hälligen en Allemagne, Bangladesh), les invasions d'insectes, les coulées de boue peuvent provoquer des mouvements de population. La plupart des foyers de crises environnementales se trouvent au sud, dans les pays pauvres où les États sont rarement en mesure d'y faire face. Les experts du climat prévoient qu'à l'horizon 2050, ils pourraient atteindre 150 millions de déplacés, voire 200 millions à la fin du XXI^e siècle.

D'autres déplacés sont formés par les apatriides, qui ont perdu leur nationalité ou n'en ont jamais eue par suite de succession d'États, de recompositions des frontières ou de reconstruction d'États excluant certaines minorités. On les trouve notamment au Bangladesh et au Myanmar. Leur statut est défini par la Convention de New York de 1954, mais les États cherchent, par le biais de l'accès à la nationalité, à en réduire le nombre.

Les sans-papiers forment une catégorie mondiale, quoique dispersée. Ce sont ceux qui, soit sont entrés illégalement dans un pays sans être munis des documents nécessaires (passeports et visas), soit ceux qui, entrés légalement, ont prolongé leur séjour au-delà des délais fixés ou ont accédé au marché du travail sans y être autorisés (étudiants ou membres de familles notamment), soit de déboutés du droit d'asile. Leur nombre, bien que par définition incertain, est évalué à 11 ou 12 millions aux États-Unis, 5 millions en Europe. La Russie, les pays du sud (Maghreb, Turquie, Mexique) en comptent aussi car ces pays de départ sont rapidement devenus des pays d'accueil sans avoir de politique d'immigration. Tel était le cas, voici 30 ans, de l'Europe du sud, qui a procédé à des régularisations massives de sans-papiers

4 Communauté des États d'Afrique de l'Ouest.

(Italie, Espagne, Portugal, Grèce) durant les années 1985-2000. Parfois, ils forment le contingent des « ni...ni », ni régularisables au regard des critères de régularisation (travail stable, liens familiaux), ni expulsables car venant de pays en guerre. Ils travaillent au noir dans des secteurs souvent délaissés par les autochtones (les 3 « D », difficult, dirty, dangerous) : restauration, bâtiment, travaux publics, confection, nettoyage, services domestiques, gardes de personnes âgées. Privés de droits, ils en ont néanmoins certains, comme l'accès à l'éducation des enfants, les soins médicaux d'urgence.

Leur mobilisation dans les pays d'accueil a souvent conduit à une prise de conscience des décalages des politiques migratoires entre l'affirmation de principes de fermeté et la nécessité de souplesse, car ils sont la soupeau d'ajustement de celles-ci aux réalités du marché du travail. Ils contribuent aussi à faire émerger le droit à la mobilité comme droit de l'homme au XXI^e siècle et une réflexion d'ensemble sur la gouvernance mondiale des migrations : une gestion multilatérale associant pays de départ, d'accueil, associations de migrants, OIG et ONG, syndicats, Églises, patronat afin que la migration soit bénéfique pour les pays d'accueil, de départ et pour les migrants eux-mêmes et devienne un bien public mondial. Car si le monde s'arrêtait de bouger, les écarts entre riches et pauvres, jeunes et seniors seraient encore plus accentués dans le monde. Un tel processus est soutenu par les Nations Unies, sous la forme de forums mondiaux annuels sur la migration et le développement depuis 2006⁵. Le Forum mondial migration et développement, a tenu six réunions annuelles depuis 2007 et un bilan global a eu lieu à l'automne 2013, à New York.

La migration d'élites a suscité depuis le début du XXI^e siècle une attention particulière de la part des États d'accueil et des États d'origine. Ces derniers commencent à s'intéresser à leurs émigrés, notam-

ment les plus qualifiés. Les pays d'accueil, conscients des risques de concurrence pour le recrutement des cerveaux du monde entier dans les secteurs de pointe, ouvrent leurs frontières à ces migrations de haut niveau : permis à points au Canada, en Australie, en Allemagne depuis 2005, en France avec l'immigration « choisie » depuis 2006, accords bilatéraux avec les pays voisins ou du sud. Les pays qui attirent le plus les élites et les étudiants sont les États-Unis, le Canada, l'Europe de l'Ouest. Ceux qui voient partir leurs cerveaux sont l'Europe de l'Est et la Russie au lendemain de la chute du communisme en 1991 mais surtout les pays du sud (Afrique sub-saharienne, Maghreb, Proche et Moyen Orient, Inde et Chine). S'agit-il d'un *brain drain*, d'un exode des cerveaux ou d'un *brain gain*, d'une diaspora des connaissances bénéfique au développement par l'exil ? Tout dépend des situations : le départ d'un Indien ou d'un Chinois de haut niveau de pays milliardaires en population n'a pas les mêmes incidences que celui d'un médecin d'un pays africain peu peuplé.

Les analyses montrent qu'aujourd'hui, contrairement à une idée longtemps répandue selon laquelle les migrations étaient une perte pour le pays d'origine, les migrations sont bénéfiques pour le développement, tant par les transferts de fonds que par les retombées potentielles sur le marché du travail dans certains pays (informaticiens indiens donneurs d'ouvrage en Inde, investisseurs chinois en Chine...) : plus il y a de migrations, plus il y a de développement humain.

À l'inverse, le développement induit souvent des migrations, comme cela a été le cas lors des exodes ruraux du XIX^e s en Europe, un phénomène que l'on peut observer aujourd'hui dans nombre de pays du sud, notamment en Afrique. La monétarisation de l'économie, les progrès de l'information et de la scolarisation, l'abandon du fatalisme, l'espoir de réaliser son projet de vie, l'individualisation des parcours migratoires, l'offre de passage conduisent de la migration interne

à la migration internationale. Un écart se creuse parfois entre les populations qui vont mieux et pour lesquelles la migration est une source de mieux-être et leurs pays qui n'offrent aucune issue à court terme. La restauration de la confiance entre les migrants et les pays du sud apparaît alors comme une condition nécessaire au retour de ceux-ci et aux investissements productifs dépassant le cadre familial.

Enfin, les trans-migrants achèvent ce panorama des nouvelles situations migratoires. Apparus au cours des années 1990-2000 lors de la chute du mur de Berlin, ils ont formé l'essentiel des migrations est-ouest en Europe. Anticipant leur entrée dans l'Union européenne, ils ont commencé à effectuer diverses formes de circulations migratoires : une installation dans la mobilité comme mode de vie. Colporteurs « à la valise » d'est en ouest d'abord, travailleurs saisonniers ou domestiques comme dans l'Europe de l'est vers l'Europe du sud ensuite, faux touristes à la recherche de travail, commerçants occasionnels sur les marchés, ils ont commencé à constituer une catégorie nouvelle au tournant du XXI^e siècle avant que leur accès progressif au marché légal du travail européen les rende moins visibles. Leur vie s'effectue « ici » et « là-bas », dans un-entre-deux alimenté par la force des liens migratoires transnationaux. On les trouve aujourd'hui parmi les subsahariens au Maroc.

Ces migrations de circulation existent aussi dans d'autres régions à proximité d'autres lignes de fracture du monde, mais les conditions juridiques sont moins favorables quand les migrants sont soumis à des visas. Ceux qui ont un statut privilégié (double nationalité, visas à entrées multiples, commerçants et hommes d'affaires, intellectuels) constituent des réseaux migratoires d'allers et retours entre les deux rives de la Méditerranée, riches d'activités entrepreneuriales et commercantes. Plus les frontières sont ouvertes, plus les migrants circulent et moins ils s'installent définitivement car leur espace de vie s'élargit. À l'inverse, plus

les frontières sont fermées, plus les sans-papiers tendent à se sédentariser, faute de pouvoir repartir chez eux et de ne plus pouvoir revenir. La circulation migratoire est l'une des tendances de fond des nouvelles mobilités d'aujourd'hui.

Enfin, les flux se dirigeant vers le sud (sud-sud et nord-sud), soit 110 millions, sont en train d'égaler en nombre les flux se dirigeant vers le nord (sud-nord et nord-nord), soit 130 millions.

Cette nouvelle donne, qui ne s'était jamais produite auparavant avec des pôles d'attraction comme les pays du Golfe et les BRICS, est riche de nouvelles inconnues, tant quant au régime de franchissement des frontières que quant aux droits des migrants : du nord au nord, on circule librement avec sensiblement les mêmes droits au départ et à l'arrivée, du sud au sud, les frontières sont assez ouvertes mais les droits reconnus aux migrants sont rares. Du nord au sud, les frontières sont grandes ouvertes mais l'accès à la citoyenneté est peu accessible. Du sud au nord, l'entrée est périlleuse pour le plus grand nombre mais les droits des migrants en situation régulière se rapprochent de ceux des nationaux.

Au sud, la question de l'universalité des certains droits comme la reconnaissance du droit d'asile, le droit des mineurs non accompagnés, les droits sociaux pour les travailleurs et leurs familles, le droit de circuler est posée. Au nord, la signature de la convention des Nations Unies de 1990 sur les droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles signées par 46 États, tous du sud, renvoie-t-elle aussi, à la question de la généralisation du droit de migrer comme droit de l'homme du XXI^e s⁶.

5) Catherine Wihtol de Wenden. *La question migratoire au XXI^e s. Migrants, réfugiés et relations internationales*. Paris, Presses de sciences-po, 2^e édition, 2013

6) Catherine Wihtol de Wenden, *Les nouvelles migrations. Lieux, hommes, politiques*. Paris, Ellipses, 2013. Voir aussi, du même auteur, *Atlas mondial des migrations*. Paris, Autrement, 3^{ème} édition 2012.



Enraciné et déraciné

«Comment chanterions-nous les cantiques de l'Éternel sur un sol étranger ?» se lamentait le psalmiste exilé à Babylone.

André GOUNELLE,
professeur honoraire de
Dogmatique de l'Institut
protestant de théologie.

On a souvent souligné l'importance qu'ont pour un être humain son pays natal et les paysages de son enfance. Il en sort et en dépend, il y trouve les racines et la substance de sa personnalité. S'en détacher ou en être arraché représente au mieux une mutilation, au pire une mort à soi-même. Lorsqu'on n'a plus de chez soi, on est menacé de n'être plus rien. Celui qui est privé de territoire risque de se perdre lui-même. Il ne sait plus que faire, il peine à se repérer, il arrive mal à se construire ou à se reconstruire. «Comment chanterions-nous les cantiques de l'Éternel sur un sol étranger ?» se lamentait le psalmiste exilé à Babylone.

On se sent tout autant désespoir quand notre environnement change, alors que nous n'avons pas bougé. Ce qui nous a été familier ne l'est plus et on n'est plus reconnu «dans le lieu qui a été le sien». Le slogan «On est chez nous!» exprime cette angoisse d'être délogé de sa propre maison ou de la voir chamboulée par de nouveaux venus. Même quand une migration se passe dans de bonnes conditions, on la perçoit le plus souvent comme un événement fâcheux : elle secoue et ébranle à la fois ceux qui se déplacent et ceux qui les accueillent ; elle met en péril ce qu'il y a de plus profond non seulement dans l'identité des réfugiés mais aussi dans celle des nations qui, bon gré, mal gré, leur donnent asile.

En 1897, Barrès, un des écrivains les plus influents de son époque, publie un roman, intitulé précisément *Les Déracinés*, qui dénonce les méfaits de l'expatriation et la nocivité d'une modernité qui la favorise. Il y raconte les aventures d'un groupe de lycéens lorrains ; sous l'influence d'un professeur kantien qui veut les faire sortir

des étroittesses locales pour les convertir à l'universel, ils «montent» à Paris. Leur migration vers la grande ville cosmopolite a des effets destructeurs ; ceux qui s'en sortent reviennent aux collines et aux vallées de leur province natale où ils retrouvent leur authenticité. La référence à «la terre qui ne ment pas» et la dénonciation du métèque (c'est-à-dire de l'étranger venu habiter dans les murs de la cité) ont nourri ces discours réactionnaires (au sens d'hostiles à la modernité) dont on sait quel a été et quel est encore l'impact.

L'horreur de la migration se lie étroitement à un fort antisémitisme chez Martin Heidegger, le célèbre philosophe allemand. Dans ses *Cahiers noirs* (écrits de 1931 à 1946 et édités seulement en 2014), il reproche au judaïsme d'être hors sol, sans monde, démunis d'un pays qui lui serait propre. N'ayant ni feu ni lieu, dépourvus de foyer, les juifs errent parmi les autres peuples. Pour s'y insérer et les dominer, ils auraient forgé des domaines factices et délétères, ceux de la machinerie technique et du calcul généralisé, où l'être, dans sa réalité profonde, s'oublie et se perd. Ils conduisent à la décomposition de l'humanité, y compris la leur. Il faut donc revenir à l'humus, à la race et au sol, et extirper le venin de l'esprit ou du principe juif.

Ces propos nous sont aujourd'hui, à juste titre, odieux, parce que nous savons les atrocités qu'ils ont accompagnées et justifiées. Ils témoignent cependant, dans leur excès même, de la force des liens avec la terre natale ; quand les migrations les coupent, on peut craindre le pire. Le déracinement apparaît désastreux car il corrompt et désagrège ce qu'il y a d'humain en nous.

La migration comme alternative

D'autres voient dans la migration, même quand elle est dure, une chance plutôt qu'un malheur. Elle fait découvrir de «nouveaux territoires» (comme disaient les américains lors de la conquête de l'Ouest). Elle permet des rencontres et des échanges qui, sans elle, ne se produiraient pas. Elle élargit l'expérience, la sensibilité et l'intelligence. Elle aère là où la séentarité confine en édifiant des murs de protection.

Le voyage rend, tel Ulysse, «plein d'usage et de raison», écrit au XVI^e siècle Joachim du Bellay dans un sonnet connu. Nous côtoyons tous des gens qui après des années en Afrique, en Asie, dans le Pacifique reviennent de ces séjours enrichis en argent certes, mais aussi en humanité. L'envoi d'étudiants dans des universités étrangères, les «tours de France» des ouvriers de naguère, les déplacements de toutes sortes représentent des dépaysements féconds.

Le migrant exerce et défend la part irréductible de liberté que détient chaque être humain.

On dépérit et on s'étoile quand on ne bouge pas. Pour le casanier Martin Heidegger, l'homme se définit comme «être vers la mort». En contrepoint, son élève et amie la migrante Hannah Arendt voit dans l'homme un «être de naissances» qui introduit dans le monde de l'inédit, de l'imprévu, de l'inattendu. Il a la capacité d'engendrer du nouveau et il le fait très souvent en partant de chez lui.

On objectera qu'à côté de migrations heureuses, beaucoup sont misérables, ce qu'on constate en particulier aujourd'hui en Méditerranée. Les déplorer semble plus juste que s'en réjouir ; les arrêter vaudrait

mieux que les organiser et les développer. Certes, il n'en demeure pas moins qu'à la différence de la déportation, entièrement contrainte, la migration implique toujours une décision : on choisit délibérément de tenter d'aller vivre ailleurs plutôt que de mourir ou de se laisser tuer sur place. Même lorsque les circonstances exercent une pression énorme sur lui et qu'il se met en route pour échapper à une violence extrême, le migrant exerce et défend la part irréductible de liberté que détient chaque être humain. Nous devrions d'autant plus le respecter ; dans sa détresse, il témoigne de l'humanité de sa personne en même temps que de l'inhumanité de notre monde.

Dans des écrits dont Labor et Fides va prochainement publier une traduction française, Paul Tillich, un théologien que le nazisme a contraint d'émigrer, propose une vision du judaïsme à la fois voisine de celle d'Heidegger dans ses analyses et radicalement contraire dans ses appréciations et conclusions. Comme Heidegger, il situe l'esprit ou le principe de la judéité dans un déracinement et un nomadisme qui ne sont pas seulement géographiques mais qui ont une signification spirituelle profonde.

Au départ se trouve le récit, peu importe qu'il soit historique ou légendaire, de la vocation d'Abra(ha)m : à l'appel de Dieu, le patriarche quitte son pays, sa patrie et la maison de son père. Il se sépare de son terroir pour cheminer interminablement sur les routes du Proche Orient. Il transgresse les cloisonnements de l'espace, générateurs de dieux statiques, statufiés et multiples, pour entrer dans l'histoire et naître à lui-même grâce au Dieu vivant, dynamique et universel. La prophétie incarne le combat contre les idoles qui spatialisent et régionalisent la divinité. Cette séparation d'avec le sol qui, pour Martin Heidegger, rend nocif et dévastateur le judaïsme lui confère, aux yeux de Paul Tillich, une puissance libératrice. Elle délivre l'être humain de la religion «païenne» de la terre (*paganus* signifie en latin paysan) qui l'asservit à son champ et à son village. En faisant de lui un migrant,



Migrant à Calais.
Lorsqu'on n'a plus de chez soi, on est menacé de n'être plus rien. Celui qui est privé de territoire risque de se perdre lui-même. Il ne sait plus que faire, il peine à se repérer, il arrive mal à se construire ou à se reconstruire.

on lui ouvre les chemins vers une existence authentiquement humaine.

Alors que Heidegger voudrait éradiquer le judaïsme, Tillich le juge indispensable à l'humanité et, en particulier, au christianisme qu'il empêche de s'enliser. Exodes et diaspora donnent du poids à la parole du Ressuscité qui envoie ses disciples « jusqu'aux extrémités de la terre » et les mélanges de population (Joseph en Égypte, Ruth la moabite, le judaïsme hellénistique, etc.) mettent en relief la déclaration de Paul qu'il n'y a plus « ni juif ni grec ».

Le réalisme utopique de l'Évangile

Pour parler du Royaume de Dieu, G. Vahanian, de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, a recours à la notion d'utopie. L'utopie n'est nulle part et peut se produire n'importe où. Le Royaume a lieu (il surgit) et n'a pas de lieu (il ne s'installe pas). En reprenant un vers de R.M. Rilke, Rudolf Bultmann le compare à un « visiteur qui va toujours son

chemin ». Il fait irruption dans notre vie, la transforme, mais ne se confond pas avec elle ni ne se fond en elle. Il n'en fait pas sa vigne ou sa maison (ce qui conduirait à un néo-paganisme).

Le croyant évangélique ne ressemble pas à un migrant ou à un pèlerin (tel le *Christian* du roman allégorique publié en 1678 par Bunyan) qui se détourne de ce monde, s'en arrache et le fuit pour aller se planter dans un autre monde, comme si le Royaume se situait au-dessus ou à côté, dans un espace surnaturel. Il n'est pas non plus un sédentaire qui s'agrippe de toutes ses forces à sa terre parce qu'il la prend pour le Royaume. Ni enraciné ni déraciné, ni étranger ni assimilé, ni nomade ni résident, il témoigne d'un autrement qui n'est pas un ailleurs.

Le réalisme utopique de l'Évangile invite, selon une expression de Vahanian, à changer *le* monde et non à changer *de* monde. La foi attend, espère, guette et anticipe. Elle s'ouvre et ouvre la porte à la nouveauté du Royaume qui vient toujours et ne s'immobilise jamais. ☺



Clotilde
CLARK-FOUQUIER

Elle est responsable pour Eurodiaconia des dossiers liés à la pauvreté et l'exclusion dans l'Union européenne. Dans ce cadre, elle suit les développements politiques liés aux questions de migration et d'intégration en Europe.

« Pourquoi la question des migrants est-elle si difficile à traiter en France et en Europe ? »

Cette réflexion d'un représentant de l'Église d'Écosse (membre d'Eurodiaconia) résume la difficulté de répondre à la question des migrants en Europe aujourd'hui : « Comment réconcilier une réponse théologique, idéologique évidente (l'Évangile nous appelle clairement à l'accueil de l'étranger) avec la réalité pragmatique de l'intégration d'un nombre croissant de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ? »

L'augmentation rapide et phénoménale du nombre d'arrivées de migrants en Europe, fuyant les guerres civiles et le terrorisme, a contribué à augmenter la pression sur les fournisseurs de services sociaux qui se trouvaient déjà affaiblis par un contexte global marqué par un équilibre économique précaire depuis la crise économique et financière de 2008. La France en particulier, mais pas seulement, se trouvait déjà avant 2015 dans un contexte social extrêmement tendu, caractérisé par un système de protection sociale sous pression, un chômage endémique et l'augmentation du taux de pauvreté. L'Observatoire des inégalités rapporte en mars 2016 que « *la pauvreté progresse en France* »¹ et que « *la pauvreté a fortement progressé à partir de 2008, avec l'accentuation des difficultés économiques liées à la crise financière.* »

La question des migrants intervient alors que la France et l'Europe sont fortement affaiblies. Elle nous met en porte à faux avec notre exigence éthique et identitaire de terre d'accueil et de solidarité : comment accueillir quand le système semble déjà s'écrouler? Faut-il réduire la qualité de l'accueil pour accueillir un plus grand nombre de personnes dans le besoin ?

N'est-ce pas cela le partage ? Mais comment alors faire face aux concurrences de vulnérabilité et permettre aux plus fragiles de ne pas se sentir menacés par ce changement, comment permettre que ce changement soit porté par tous ? Cette nouvelle « crise » européenne nous renvoie à la nécessité de redéfinir un futur commun, un projet fédérateur, essentiel à la re-création d'une cohésion sociale.

Le contexte d'une Europe fragilisée

Une étude menée par Eurodiaconia entre 2008 et 2011 sur l'impact de la crise sur les fournisseurs de services sociaux avait démontré qu'une majorité de nos membres à travers l'Europe faisait face à un défi commun : la nette augmentation de la demande de services sociaux. Au premier plan des besoins, les membres d'Eurodiaconia insistaient sur l'augmentation de la demande pour les services d'aide alimentaire, ainsi que les services liés à l'accueil des sans-abri et au surendettement des ménages. Face à cette augmentation significative de la pression sur les services sociaux, les financements publics ne répondaient déjà pas de manière appropriée aux besoins. La crise économique et financière avait sonné le glas de l'Europe telle que nous l'avions connue et précipité l'Europe vers la néces-

1) <http://www.inegalites.fr/spip.php?article270>

EURODIACONIA

Eurodiaconia est un réseau européen d'Églises et de fournisseurs de services sociaux (47 membres dans 32 pays) opérant sur la base de la foi chrétienne, travaillant pour plus de justice sociale tant d'un point de vue politique (plaidoyer) qu'opérationnel (projets). Nos membres incluent par exemple la Fédération de l'entraide protestante (FEP), l'Armée du Salut Europe et Diakonie Deutschland.

sité de se reformer. Depuis, l'incapacité, tant des gouvernements européens que des responsables politiques nationaux, de répondre à la stagnation économique de la zone euro et aux défis associés tels que le chômage et la pauvreté n'a fait qu'accentuer peu à peu la fracture sociale et la perte de confiance des peuples dans le politique. La solution promue par l'Union européenne et mise en place par la plupart des gouvernements en Europe fut souvent celle de « l'austérité budgétaire » et donc d'une baisse des financements des services sociaux, d'une augmentation des conditions à ces aides sociales. Il fallait relancer la machine économique à tout prix... Le prix fut payé d'abord par les plus vulnérables. En Grèce par exemple, les 30 % de la population disposant des plus faibles revenus, ont un niveau de vie inférieur aujourd'hui à ce qu'il était en 1986.²

Un nouveau facteur d'instabilité

Or aujourd'hui vient s'ajouter à cette instabilité une nouvelle crise que beaucoup appellent la « crise européenne des migrants » caractérisée par une très forte augmentation du nombre d'arrivées de migrants sans papiers en Europe,

2) Max Roser, *Incomes across the income distribution*. Données OCDE 2015 in <http://www.atlantico.fr/decryptage/comment-gestion-crise-grecque-renvoie-grecs-pauvres-situation-annees-1980-nicolas-goetzmann-2101859.html#OrCyBUybHwpWvyX.99>

principalement des Afghans, Syriens et Irakiens, fuyant la guerre et le terrorisme. L'Organisation internationale pour les migrants et l'ONU estiment à plus d'un million le nombre de migrants et réfugiés arrivés par mer et terre dans six pays situés aux frontières extérieures de l'Union européenne en 2015, alors que le nombre total pour l'année 2014 était estimé à 280 000. Simplement cette année, plus de 2 800 personnes ont déjà péri en mer ou disparu après que leurs bateaux ont coulé ou ne se sont retournés. Devant cette tragédie, les réactions sont partagées entre peurs et élans de solidarités.

La peur face à la crise, facteur de repli

La peur d'abord. La peur de ceux qui se sentaient déjà délaissés par les pouvoirs publics dans leur pays en Europe et se sentent encore plus menacés par les mesures politiques mise en place pour le contrôle des frontières et l'intégration des ressortissants des pays tiers arrivés en Europe.

L'impossible équilibre du contrôle des frontières

Jusqu'à présent, la gestion des migrants reposait sur les règles dites de Dublin qui laissaient la responsabilité des arrivants aux pays par lesquels ils étaient arrivés (principalement la Grèce et l'Italie). Mais cette responsabilité étant devenue trop lourde pour les États en périphérie de l'Union européenne (UE), la Commission européenne a proposé une réforme du système qui vise à rééquilibrer la répartition des arrivées en imposant à tous les États membres de recevoir un certain nombre de personnes.

Cette proposition n'a pas été bien reçue par l'opinion publique et certains États membres. Face aux crispations, la Commission européenne a donc proposé une stratégie d'externalisation du contrôle des frontières, basée notamment sur un accord entre l'UE et la Turquie. Cet accord permet à l'UE de renvoyer en Turquie les migrants sans papiers, en échange d'une aide financière à la Turquie. L'accord prévoit notamment d'accélérer la libéralisa-



Premiers soins d'urgence sur une plage d'Italie.

tion des visas pour les ressortissants turcs et de doubler (de 3 à 6 milliards d'euros) le montant de l'enveloppe déjà consentie à la Turquie pour venir en aide aux réfugiés. La Commission européenne a également proposé en juin 2016 la mise en place d'accords similaires avec le Mali, la Jordanie, le Nigeria (et d'autres) au travers d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers³.

Cette externalisation du contrôle des frontières est problématique pour tous. Elle est critiquée d'une part dans la direction qu'elle donne aux politiques de coopération extérieures et car elle délègue le respect des Droits de l'homme de centaines de milliers de personnes vulnérables à des États qui sont régulièrement mis en cause pour leur manque de respect de ces droits. D'autre part, de telles mesures, lorsqu'elles sont liées à une libéralisation des visas comme dans l'accord avec la Turquie, contribuent à renforcer le malaise de ceux qui se sentent menacés par une ouverture des frontières européennes.

3) A new Partnership Framework with third countries under the European Agenda on Migration.

• La concurrence des vulnérabilités dans les politiques d'intégration

La Commission européenne a également présenté en Juin 2016 un plan d'action destiné à aider les États membres à intégrer les ressortissants de pays tiers.⁴ Ce plan d'action prévoit un cadre politique commun et des mesures d'accompagnement pour aider les États membres à poursuivre le renforcement de leurs politiques nationales d'intégration à l'intention des 20 millions de ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'UE. Ce plan propose des mesures d'intégration préalables au départ et à l'arrivée, mais aussi des actions dans les domaines de l'éducation, l'emploi et la formation professionnelle ; l'accès aux services essentiels ; la participation active et inclusion sociale. Or, ceci nécessitera soit de nouveaux investissements soit une réorientation des investissements existants.

4) Action Plan on the integration of third country national- http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/european-agenda-migration/proposal-implementation-package/docs/20160607/communication_action_plan_integration_third-country_nationals_en.pdf

Dans ce contexte, c'est avant tout les personnes vulnérables qui se sentent menacées par la nouvelle donne migratoire et craignent que l'intégration ne puisse se faire qu'en compétition avec eux. Beaucoup d'individus ont donc choisi de se tourner vers les promesses de partis populistes profitant du gouffre politique pour s'infiltrer, accentuant la polarisation de la société en proposant de reconstruire la cohésion sociale autour de l'identité nationale plutôt que sur l'intégration.

Au niveau européen, de nombreux pays se replient également vers des nationalismes identitaires et c'est désormais la construction européenne elle-même qui est menacée, comme l'a récemment prouvé le vote du Royaume-Uni en faveur du «Brexit». La fracture politique entre les responsables et le peuple s'accentue et semble de moins en moins s'opérer entre la gauche et la droite, mais de plus en plus souvent entre la classe dirigeante et le peuple.

Qu'il s'agisse de la stabilité sociale, de la dynamique de construction européenne ou de la gestion des frontières, le cadre existant, tel qu'il avait été imaginé, ne semble plus adapté au contexte auquel la France et l'Europe font face. C'est exactement ce qui caractérise une situation de crise, quand le cadre donné ne fonctionne plus. Mais une crise est également une opportunité. Le sens étymologique en grec du terme de « crise » est de « décider, faire un choix ».

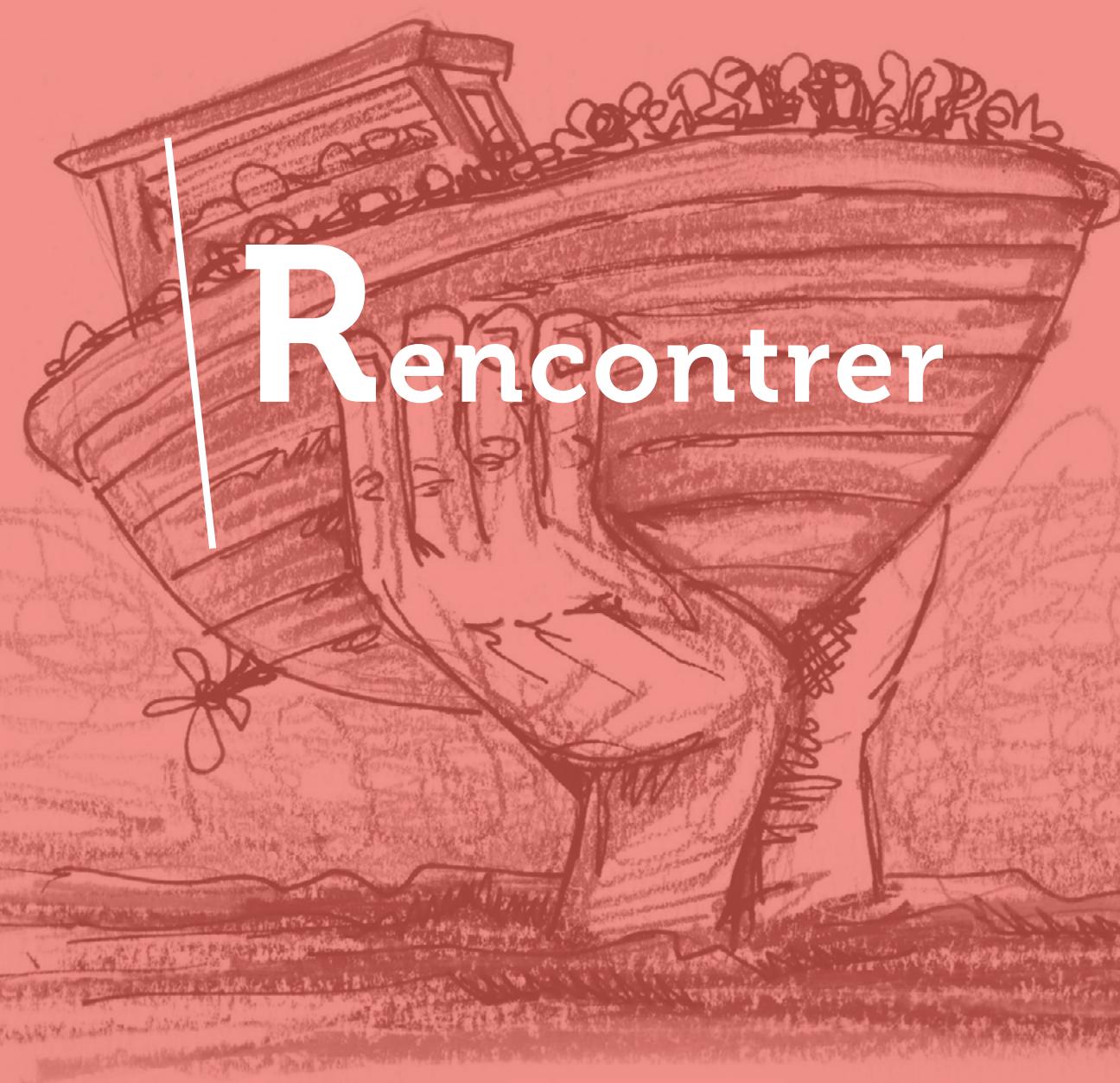
La lutte contre la pauvreté, base d'un renouvellement de la cohésion sociale

L'Europe et la France font face à cette instabilité à la fois en tant que danger imminent et qu'opportunité, la question posée à la France et à l'Europe est celle de

savoir quelle société construire. La réponse des membres d'Eurodiaconia fait écho aux propos d'Angela Merkel qui déclarait «*Wir schaffen das ! - On va y arriver !*». En effet, partout en Europe, nos membres continuent à travailler, partageant et trouvant des solutions pour accueillir un plus grand nombre de personnes en situation de précarité, travaillant pour leur intégration et renforçant ainsi la cohésion sociale. Leurs projets facilitent par exemple l'éducation, l'emploi, l'accès au logement, et la participation sociale de tous ceux que la société n'a pas su intégrer.

Si la question des migrants est si difficile à traiter c'est que l'Europe doit se donner les moyens de l'intégration pour tous. L'Europe peut, l'Europe doit s'engager pour l'accueil des migrants, mais l'Europe doit avant tout rassurer ses peuples en les plaçant au centre de ses politiques. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Europe est le premier pas d'une politique d'accueil et d'intégration.

La France et sa tradition historique unique de patrie de Droits de l'homme doit porter en Europe ce message d'impératif de solidarité. L'Union européenne doit se donner les moyens de ses ambitions morales et ne pas changer son orientation fondamentale pendant cette période de crise mais au contraire mobiliser ses ressources pour garder le cap d'un rêve qui aura placé l'individu et l'égalité au centre de ses politiques. Cette démarche devra impérativement passer par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Europe. C'est dans la confiance dans l'avenir, dans la capacité des peuples européens de travailler ensemble pour faire face avec solidarité et responsabilité, que l'Europe trouvera sa force et son projet fédérateur qui permettra le renouveau européen tant attendu. ■



Lucile Mesnil

Une «exilée» à Calais pour partager l'Évangile

C'est le temps de la rentrée avec le Bureau du Conseil national de l'Église protestante unie de France, où Lucile Mesnil est élue depuis 3 ans au poste de secrétaire. En fin de journée, elle me rejoint pour évoquer ses engagements dans l'Église et auprès des migrants à Calais. Les rentrées scolaires, Lucile les connaît bien en tant qu'enseignante en lettres classiques. Sa première rentrée, elle l'a vécue à Bordeaux. Naturellement engagée dans l'Église réformée depuis son enfance, elle rejoint alors la paroisse de Talence, un milieu universitaire vivant. Deux années, riches et agréables !

Un engagement pédagogique

Puis l'Éducation nationale la nomme en 1979 à Calais ! C'est un peu une déception alors qu'elle espérait rester dans le Sud-Ouest. Mais en réalité deux bonnes surprises l'attendent : celle de rencontrer Christian, celui qui deviendra son mari, et une nomination dans un collège expérimental en lien direct avec l'Institut national de la recherche pédagogique. Les classes se répartissaient par groupes de niveaux avec un travail en équipe interdisciplinaire en français, maths et langue vivante. Le corps enseignant se composait alors de jeunes profs venant de toutes les régions. Lucile précise en souriant : « Seul mon futur mari était l'un des rares indigènes ! » Si ce travail était très motivant et stimulant, l'Éducation nationale n'a pas poursuivi cette expérience car son organisation administrative restait très compliquée.

Elle prend contact aussi avec l'Église locale de Calais une de ces petites paroisses avec

**Propos recueillis
par Daniel CASSOU**

peu de nouveaux paroissiens « *Au bout de deux ans, j'ai été appelée au conseil presbytéral, j'étais impressionnée par ce Conseil composé de notables très conservateurs et un peu fatalistes sur le devenir de la paroisse.* »

Lucile trouve sa place lorsqu'elle débute l'école biblique pour sa première fille Marianne âgée de six ans. Pour elle, cette éducation chrétienne est indispensable « *Je garde le souvenir de l'engagement de mes parents dans la paroisse à Dijon. La créativité de ma mère pour faire la catéchèse, avec ses innovations pédagogiques : activités manuelles, jeux, mimes, sorties ... Oui je souhaitais que mes trois enfants vivent aussi cette richesse biblique et communautaire.* »

Quelques années après, les pasteurs Jane Stranz et Daniel Martel la sollicitent à la présidence du conseil presbytéral de Calais. À cette période, le président du Conseil régional Jean-Arnold de Clermont souhaite que les trois paroisses voisines Dunkerque, Calais et Boulogne se rapprochent. Cet ensemble de paroisses deviendra dans un premier temps « le Littoral » par opposition à « la Métropole » autour de Lille. De 1994 à 2000, les pasteurs Jan-Albert Roetman et Dorte Oloé œuvrent à ce rapprochement des trois paroisses par un projet d'Église en commun.

Puis au départ des deux pasteurs, Dunkerque souhaitera reprendre son indépendance tandis que se constituera en Pas-de-Calais « la Côte d'Opale » avec la dissémination des cinq lieux de culte (Calais, Saint Omer, Boulogne, Berck, Desvres) et les difficultés pour renouveler les personnes et les projets.



Au service de l'Église

En 2003, Lucile participe avec le pasteur Dany Nocquet à l'équipe d'animation théologique régionale, pour la mise en place de formations consistoriales. « *Dans ce cadre, le Conseil régional m'a demandé de devenir déléguée régionale pour Théovie sous l'impulsion de la pasteure Katharina Schächl, responsable du service Théovie, qui commence en 2008 à réunir une fois par an à la Maison du protestantisme à Paris les délégués régionaux de Théovie. Je découvre alors les engagements de l'Église réformée au niveau national, au service des Églises locales.* »

Lucile est élue au Conseil national au synode de la Force en 2010. Depuis 2007, le processus d'union entre l'Église réformée et l'Église évangélique luthérienne de France est lancé.

De nombreuses rencontres, assemblées synodales, ont lieu durant cette période pour la mise en place des règles communes pour les associations culturelles et l'Union nationale avec la validation de la Constitution de l'Église protestante unie de France en 2012 et son inauguration en 2013 à Lyon. « *J'ai souhaité faire un second mandat. Être secrétaire de séance m'oblige à être attentive et à l'écoute de toutes les questions théologiques, humaines et matérielles que le Conseil traite. En 2017, j'aurai 65 ans, je souhaite aussi prendre du temps pour ma famille. Je suis mamie, ma fille aînée a deux petites filles et nous sommes sollicités comme tous les jeunes retraités. Avec mon mari, nous avons un intérêt commun pour les vieilles pierres et nous restaurons une maison à Puylaurens dans le Lauragais. J'ai appris à mastiquer, peindre, faire des joints de carrelages... »* »

L'accueil des migrants à Calais

Le collège Jean-Jaurès, où Lucile a enseigné, est à deux pas de la gare ferroviaire et de la mairie de Calais. Son collègue Jean-Claude Lenoir s'est engagé très tôt auprès des migrants, même si cela lui a été reproché dans le collège. Il crée l'association Salam¹ dont il est le président. Au début, les migrants représentaient de petits groupes de 20-30 personnes maximum venant du Kosovo, puis de l'Érythrée. En 1995, l'important réseau autoroutier qui ceinture aujourd'hui Calais commençait juste à se mettre en place, les camions en partance pour la Grande-Bretagne stationnaient encore en centre ville, près du collège. Les chauffeurs dormaient dans les hôtels environnants. Les migrants profitaient donc la nuit pour se glisser à l'intérieur des convois. « *Malgré tout ce que disent les médias, à cette époque, comme aujourd'hui, nous n'avons jamais été gênés par les migrants qui sont des personnes discrètes, juste très déterminées à rejoindre l'Angleterre.* »

1) Soutenons, Aidons, Luttons, Agissons pour les Migrants et les pays en difficulté.

À sa retraite en 2008, elle participe un jour par semaine à la distribution alimentaire de 250 repas avec une association *La Belle Étoile* qui a cessé son activité en 2013 pour que l'État assure cette responsabilité. La paroisse de Calais accueille pour un temps aussi au culte et dans les activités plusieurs familles africaines issues de l'immigration.

Calais, une ville en quête d'identité

Après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, les familles protestantes nombreuses à Calais et dans le Boulonnais s'exilent alors vers l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique, et l'Afrique du Sud. Mais, au XIX^e siècle, les Anglais pour fuir la pression fiscale, installent des entreprises sur la côte française. À Calais, ce sont des fabricants de tulle venant de Nottingham, ils sont de tradition méthodiste et anglicane, le protestantisme se réimplante.

Au XX^e siècle, Calais est sinistrée sur le plan économique avec le grand ralentissement de l'industrie du tulle. La ville est détruite en grande partie durant la Seconde Guerre mondiale avec de très nombreuses personnes évacuées. Aujourd'hui encore certains font des amalgames entre le malaise économique chronique de la ville depuis 50 ans et l'afflux non contrôlé des réfugiés. Ils craignent que ceux-ci nuisent à l'image de la ville déjà en difficulté. « *En réalité Calais est une ville qui manque de racines historiques et qui peine à saisir l'opportunité que représente sa situation d'être une ville de passage. Calais pourrait être une ville plus dynamique par son réseau autoroutier, le tunnel sous La Manche et une population jeune de 120 000 habitants, si on compte toute l'agglomération* ».

Fin 2014, la mairie transforme l'ancien centre aéré Jules-Ferry, en centre d'accueil de jour pour les réfugiés afin d'assurer auprès des personnes migrantes un accès aux besoins de première nécessité : se laver, manger, consultations médicales et soignantes, informations juridiques et sociales, notamment sur les demandes

d'asiles. Le centre géré par l'association *La Vie active* accueille aujourd'hui en moyenne 2400 personnes par jour. Le centre héberge jour et nuit 400 femmes et enfants en situation de vulnérabilité. Mais pour répondre aux arrivées constantes et très importantes depuis 2014, cela ne suffit pas : peu à peu les migrants installent leurs tentes aux alentours de « Jules Ferry » sur les terrains vagues, et la « jungle » s'organise à proximité de la voie rapide qui dessert uniquement la zone portuaire et l'embarquement vers Douvres.

« *Ce qui est remarquable, est le nombre de gens qui se sont engagés auprès des associations caritatives, en particulier de jeunes calaisiens. Pour ma part, deux fois par semaine, je donne des cours d'alphabétisation à Mahra le Toit*². *L'aide aux réfugiés n'est pas facile car ces personnes sont en transit, avec chacun leurs traumatismes mais aussi leurs espoirs de retrouver rapidement une vie normale. Les liens se créent dans l'urgence, sans forcément qu'on puisse connaître les résultats des actions engagées. Je suis heureuse et fière que deux de mes anciennes élèves soient salariées de l'association La vie active : Barbara est spécialisée dans la médiation interculturelle et Constance est institutrice pour les enfants sur le Centre Jules-Ferry* ».

S'engager, éduquer, soutenir et encourager, voilà quelques verbes que Lucile Mesnil aime conjuguer avec modestie et efficacité. ☺

2) Maison d'accueil, d'hébergement, de réinsertion et d'accompagnement à Saint-Omer et à Calais qui fut fondée à l'origine par le groupe œcuménique, puis gérée par l'Église évangélique.